

Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2010

1. Introduction : contre vents et marées	2
2. Encaissements et parts de marché	4
2.1. Encaissements	
2.2. Parts de marché	
3. Produits financiers et placements	8
3.1. Analyse des placements	
3.2. Produits financiers et rendements des placements	
4. Commission et frais	13
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
5. Rentabilité	17
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.1.1. Compte technique non-vie	
5.1.2. Compte technique vie	
5.1.3. Non-technique	
5.2. Evolution des résultats comptables	
5.3. Rentabilité des fonds propres	
6. Solvabilité	24
6.1. Marge de solvabilité non-vie	
6.2. Marge de solvabilité vie	
6.3. Test de résistance	
7. Evolution des principaux résultats	27
7.1. Assurance vie	
7.1.1. Individuelles à taux garanti (branche 21)	
7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)	
7.2. Assurance non-vie	
7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971)	
7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)	
8. Analyse des principales branches IARD	33

1. Introduction

Contre vents et marées

L'exercice 2010 aura été une année difficile pour le marché belge de l'assurance, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, les conditions restent rudes. Certes, le marché connaît un peu de croissance, pas beaucoup plus que le taux d'inflation d'ailleurs, mais il est difficile de faire la fine bouche.

Comment cette croissance de la demande se répartit-elle ?

Portée par un besoin de protection et de prévoyance, c'est l'assurance vie individuelle qui affiche la meilleure performance des grands marchés de l'assurance belge (+ 5,7 %). Certains clients ont même, en 2010, retrouvé le goût d'un peu plus de risque au travers de contrats liés à des fonds de placement, orientés à la hausse après quatre années de recul de la collecte de primes. La collecte de primes d'assurance vie individuelle reste toutefois un peu en deçà de ce que laisserait augurer un taux d'épargne élevé : ceci s'explique par l'incertitude qui marque les ménages.

En revanche, les primes versées en assurance de groupe pour la constitution de pensions professionnelles marquent le pas. Les formules à rendement garanti progressent de 1,9 % à peine, tandis que les contrats liés à des fonds de placement dévissent à raison de 50 %. Cela signifie autant de temps perdu face au défi du financement des retraites, tandis que les déséquilibres démographiques ne font que s'accroître.

Dans les branches non-vie, la progression atteint 2,4 %. Les tendances s'annulent presque entre les branches qui subissent l'effet du ralentissement de l'économie, celles pour lesquelles la demande reste saine, et celles où les primes tendent juste à suivre l'évolution des coûts sous-jacents. Dans l'ensemble, cependant, la croissance réelle est à peine positive. Trop peu, cependant, pour maîtriser une augmentation de la charge des sinistres, notamment sous l'effet d'intempéries fréquentes, qui plombe les résultats de plusieurs branches intéressant les ménages.

Quant au volet financier des activités des assureurs, la part des obligations dans leur portefeuille atteint un niveau record (165 milliards d'euros) Ce choix d'investissements sûrs se traduit par un modeste rendement sur les actifs et il est exclu de compter sur de quelconques miracles. La composition des investissements qui répondent de la bonne exécution des contrats est devenue telle que les assureurs ne sont guère exposés aux vicissitudes des Bourses. Mais ils n'en sont pas moins tributaires du regard que les marchés portent sur la qualité des contreparties au sein d'un portefeuille obligataire qui comporte des débiteurs souverains et « corporate » que les marchés passent impitoyablement au crible. Cette lumière crue est d'ailleurs une préoccupation majeure pour un secteur qui réclame qu'une analyse plus circonstanciée tienne compte de son rôle d'investisseur institutionnel stabilisateur, à l'abri des besoins de liquidité qui caractérisent les opérations bancaires autant que des fièvres de la spéculation. Dans le même temps, la persistance de taux d'intérêt bas a soulevé la question légitime de la capacité des assureurs à tenir le cap, en particulier dans le contexte de la législation sur les pensions professionnelles, qui fixe un plancher de rendement garanti. Le secteur a pris conscience de l'état d'alerte atteint courant 2010 et attend des autorités une réaction de bon sens, c'est-à-dire une révision de la manière dont ce minimum est établi.

Au final, le résultat positif du secteur deux ans après la descente aux enfers de 2008 confirme la capacité de l'assurance belge à se ressaisir. Le secteur présente un excédent de solvabilité

rassurant, mais les chiffres ne cachent pas que certaines entreprises ont du mal à produire des bénéfices.

Les mutations en cours affectent les acteurs en présence, puisque des mouvements de concentration ont récemment été observés, notamment sous l'influence de désinvestissements de la part de certains groupes. Ces mouvements n'apparaissent pas encore dans les données de 2010, qui donnent donc un aperçu de la concentration des marchés en passe d'être dépassé au moment où il est publié. Mais déjà d'autres mouvements sont pronostiqués comme effet de l'entrée en vigueur progressive de nouvelles normes de solvabilité.

Ces réformes amèneront le marché à reconsidérer sa gamme de produits, voire à contrôler que la tarification reflète les risques assumés en fonction des nouvelles exigences réglementaires et comptables. L'instantané que constitue la présente publication confirme le rétablissement de la rentabilité en assurance santé et indique qu'elle s'améliore, dans l'ensemble, pour ce qui concerne l'assurance obligatoire (RC) des voitures. En revanche, elle affiche une poursuite de la détérioration des comptes en omnium ainsi qu'en incendie, où le segment « habitations » plonge lui aussi dans le rouge. Comme ce n'est pas uniquement dû à des tempêtes répétées, mais que les autres rubriques de ce contrat se détériorent aussi, le redressement en cours s'explique aisément. Des clignotants s'allument aussi sur le marché des entreprises, tant en assurance de biens qu'en assurances RC.

La présente publication permet de percevoir, dans le rétroviseur, les flux qui conditionnent l'activité d'assurance dans notre pays. A ce titre, elle est utile pour comprendre, mais plus encore pour aller de l'avant, puisque le concept même de prudence qui caractérise l'assurance consiste à fonder sur les expériences acquises la maîtrise des risques de demain. Assuralia espère ainsi qu'elle contribuera aussi à mieux se comprendre dans tous les débats micro- et macro-économiques où l'assurance se veut garante de solutions solides.

Wauthier Robyns

cia@assuralia.be

2. Encaissements et parts de marché

2.1. Encaissements

Belgique (*)	Encaissements en millions d'euros		Croissance nominale (%)	
	2009	2010	2009/2008	2010/2009
Accidents, hors AT	414	423	5,7%	2,2%
Accidents du Travail	1.112	1.083	-4,9%	-2,6%
Loi de 71	979	940	-5,6%	-3,9%
Loi de 67	133	143	0,3%	7,2%
Maladie	1.199	1.259	7,3%	5,0%
Automobile	3.208	3.326	2,0%	3,7%
Corps de véhicules	1.212	1.282	3,6%	5,8%
RC Automobile	1.996	2.044	1,0%	2,4%
Incendie	2.304	2.347	2,6%	1,9%
Habitations	1.388	1.411	3,2%	1,6%
Autres risques simples	433	432	-1,0%	-0,4%
Risques spéciaux	482	504	4,3%	4,6%
RC générale	795	792	1,3%	-0,4%
Autres IARD	1.037	1.080	-4,3%	4,1%
Transport	229	221	-15,3%	-3,3%
Crédit-caution	145	143	-17,3%	-1,2%
Pertes pécuniaires diverses	149	162	-7,6%	8,5%
Protection juridique	346	368	6,2%	6,6%
Assistance	168	186	10,9%	10,9%
Total non-vie	10.068	10.311	1,3%	2,4%
Vie individuelle	13.577	14.348	-8,5%	5,7%
Taux garanti (branches 21-22)	11.726	12.146	-6,9%	3,6%
Fonds d'investissements (branche 23)	1.373	1.841	-20,9%	34,1%
Opérations de capitalisation (branche 26)	479	362	-6,9%	-24,5%
Vie groupe	4.794	4.754	5,2%	-0,8%
Taux garanti (branche 21)	4.543	4.629	3,5%	1,9%
Fonds d'investissements (branche 23)	251	125	50,6%	-50,1%
Total vie	18.371	19.103	-5,3%	4,0%
Total non-vie et vie	28.439	29.414	-3,1%	3,4%

(*) Montants établis sur base d'un échantillon commun aux exercices 2009 et 2010. Les chiffres de 2009 peuvent donc différer légèrement de ceux mentionnés lors de l'étude précédente.

Union Européenne (*)				
Total non-vie	385.388	398.453	-1,9%	3,4%
Total vie	614.934	637.723	0,7%	3,7%
Total non-vie et vie	1.000.321	1.036.175	-0,3%	3,6%

(*) 27 Etats membres - 2010 : chiffres provisoires du CEA

IARD : Incendie, accidents et risques divers

AT : Accidents du travail

RC : Responsabilité civile

CEA : Comité européen des assurances (Insurers of Europe)

Méthodologie

L'enquête Encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée n'entrent donc pas en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2009 et 2010, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la BNB. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont pas reprises.

Croissance réelle après deux ans de repli

Les chiffres de 2010 indiquent une croissance nominale de 3,4 % du volume global des affaires directes en Belgique, après les diminutions de 2,9 % en 2009 et de 6,1 % en 2008. L'encaissement est donc de nouveau en hausse, après deux années de repli. Le total des primes émises est ainsi porté à 29,4 milliards d'euros, contre 28,4 milliards un an plus tôt et 29,3 milliards en 2008. L'encaissement le plus élevé de ces huit dernières années a été observé en 2005 lorsqu'il a atteint près de 34 milliards d'euros. Pour rappel, le repli en 2006 s'explique en grande partie par l'introduction de la taxe de 1,1 % sur les primes d'assurance-vie individuelle.

La progression de l'encaissement global en 2010 est imputable à la hausse des encaissements pour l'ensemble des opérations non-vie et en assurance vie individuelle, hormis la branche 26.

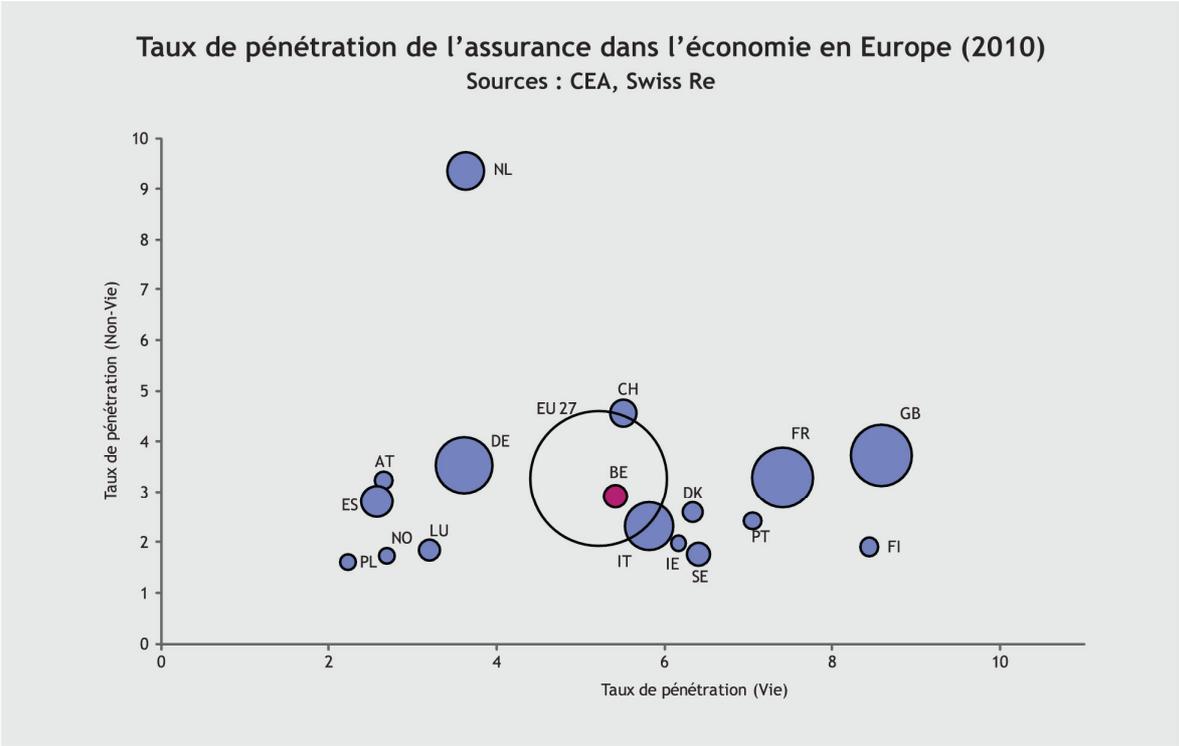
En non-vie, la hausse de l'encaissement est la plus forte pour les branches maladie (+ 5,0 %), corps de véhicules (+ 5,8 %), protection juridique (+ 6,6 %), pertes pécuniaires diverses (+ 8,5 %) et assistance (+ 10,9 %). En 2010, l'encaissement global annuel non-vie en Belgique atteint 10,3 milliards d'euros.

En assurance vie individuelle, on observe une hausse de l'encaissement des branches 21, 22 et 23 et une baisse pour la branche 26. En ce qui concerne l'ensemble de l'année 2010, le volume de primes en assurance vie individuelle augmente de 5,7 %.

L'encaissement en assurance vie collective est en hausse pour la partie avec taux garanti (+ 1,9 %) et en baisse pour les produits non assortis d'une garantie de rendement (-50,1 %). Pour 2010, le volume global de primes d'assurances-vie collectives recule de 0,8 %.

L'encaissement global des opérations d'assurance en Belgique a connu pas mal de fluctuations au cours de ces dernières années. Ces fluctuations sont dues à celles de l'encaissement vie. En non-vie, en revanche, on observe une croissance constante de l'encaissement depuis 2003.

Le taux d'inflation s'établit à 2,2 % pour l'ensemble de l'année 2010. Il en résulte que la croissance réelle de l'encaissement est de 1,2 % en 2010. En 2009, l'inflation était supérieure à l'augmentation de l'encaissement qui présentait dès lors une évolution réelle de -2,8 %.



CEA : Comité Européen des Assurances

2.2. Parts de marché

Rang 2010	Variation de rang à l'égard de 2009	Groupe	Total	Total Non-Vie	Total Vie
1		AG Insurance	22,8	15,3	26,8
2		AXA	15,7	20,4	13,1
3		KBC	12,7	9,4	14,5
4		Ethias	9,9	13,3	8,1
5		Dexia	7,8	4,6	9,6
6		P&V	4,4	5,7	3,7
7	↑ 1	Allianz	4,1	4,1	4,0
8	↓ 1	ING	3,3	1,0	4,5
9		Delta Lloyd	3,2	0,6	4,6
10		ERGO	3,0	4,4	2,2
11		Generali	2,2	1,9	2,4
12		Mercator	1,9	3,8	0,9
13	↑ 1	Argenta	1,3	0,8	1,5
14	↓ 1	Federale	1,0	1,8	0,5
15		Amlin	0,6	1,7	0,0
		Top 15	93,9	89,0	96,5

3. Produits financiers et placements

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas encore soumises au contrôle de la BNB.

L'ensemble des opérations (vie et non-vie) comprend les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée.

Pour la cohérence de l'analyse, une distinction est chaque fois opérée entre les placements de la branche 23 et les autres placements. Les premiers sont en effet toujours évalués à leur valeur de marché et s'accompagnent d'écritures de « corrections de valeurs » qu'il convient d'éliminer des autres produits financiers en vue d'une analyse correcte des rendements des placements non affectés à la branche 23.

3.1. Analyse des placements

L'évaluation à leur valeur de marché de l'ensemble des placements hors branche 23 donne, pour fin 2010, un volume de 211,5 milliards d'euros, contre 199,7 milliards fin 2009 (+5,9 %). Au cours de la même période, leur valeur comptable a progressé de 193,9 milliards d'euros à 208 milliards d'euros (+7,3 %).

La reprise économique déjà amorcée fin 2009 s'est confirmée en 2010, mais la crise bancaire de ces dernières années a cependant encore laissé des traces sur les chiffres de 2010. Nous constatons en effet que l'instabilité de l'environnement financier reste difficile pour les assureurs. Aux 5,8 milliards d'euros de plus-values latentes observées fin 2009 succèdent ainsi 3,5 milliards de plus-values latentes à fin 2010.

Cette baisse de 2,3 milliards d'euros (-39,7 %) est dans sa quasi-totalité à attribuer aux placements obligataires qui voient leurs plus-values latentes diminuer de 2,8 milliards d'euros entre les deux exercices. A fin 2009, les plus-values latentes obligataires représentaient près de la moitié des plus-values latentes totales (hors branche 23) alors qu'au 31 décembre 2010 elles ne représentent plus que 3,2 % de ces plus-values latentes.

Cette évolution s'explique par la hausse des taux d'intérêt et l'augmentation des « spreads » des obligations des pouvoirs publics. En 2010, ce phénomène de contagion a également touché la Belgique puisque le taux des emprunts à 10 ans est passé de 2,83 % fin août 2010 pour culminer à plus de 4 % à fin décembre de la même année, le tout en marge de chiffres d'inflation en hausse puisque celle-ci a été jusqu'à atteindre 3,1 % en octobre après avoir été temporairement négative auparavant.

Le thème « crise des souverains », qui s'est traduit par une hausse spectaculaire des « spreads » entre les taux long de certains pays la zone euro, souligne la fragilité de ces plus-values latentes obligataires.

Malgré une grande volatilité des marchés d'actions et des performances différenciées entre les différentes places boursières, ces dernières se sont finalement rétablies au cours du second semestre de l'année pour finalement afficher des performances honorables. Les plus-values

latentes sur actions évoluent ainsi de 420,2 millions d'euros fin 2009 à 954,8 millions d'euros fin 2010, soit 8,5 fois le montant des plus-values latentes sur obligations alors que les placements en actions ne représentent que 6 % de la totalité des placements hors branche 23 en valeur comptable.

En ce qui concerne les participations stratégiques, les plus-values latentes qui avaient plus que doublé entre fin 2008 et fin 2009 se sont établies à 1,1 milliard d'euros ce qui représente une diminution de 11 %.

Bien que le secteur immobilier continue en 2010 à subir les effets de la crise financière, les entreprises continuent d'afficher des plus-values latentes pour leurs immeubles à un niveau très stable par rapport à fin 2009, à savoir 1,1 milliard d'euros.

Bien qu'en retrait sensible par rapport à 2009, l'on notera pour terminer l'importance, en termes relatifs, des plus-values latentes sur les autres catégories de placements (prêts et crédits, dépôts et « autres placements financiers »), qui atteignent près de 236 millions d'euros fin 2010. Ce montant doit être rapporté à 11,5 milliards d'euros de valeur comptable.

Le poids relatif des titres à revenu variable dans le portefeuille des assureurs est très dépendant de la bonne ou mauvaise tenue des marchés boursiers. Au mouvement de repli observé entre 2001 et 2003 ont succédé un léger accroissement entre 2004 et 2007, puis une chute brutale en 2008 et un nouveau tassement au cours des deux dernières années.

Les crises boursières de 2002-2003 et de 2008-2009 se sont toutes deux traduites par une réallocation stratégique du portefeuille titre des assureurs en faveur des obligations. Le désinvestissement en actions, observé à partir de 2004/2005, s'explique également par la perspective des futures dispositions prudentielles « Solvabilité II ». Celles-ci imposeront la mobilisation d'importants capitaux de solvabilité pour faire face à la volatilité à court terme des marchés d'actions.

Les actions et autres titre à revenu variable ne représentent ainsi plus que 6 % de l'ensemble des placements fin 2009, contre plus de 20 % fin 2001. A l'opposé, les obligations, qui comptaient pour moins de 60 % du total des placements en 2001, en représentent près de 79 % neuf ans plus tard, traduisant une moindre appétence au risque financier des entreprises d'assurances.

La chute continue entre 2006 et 2008 des plus-values latentes se traduit par un déclin concomitant du taux de couverture des provisions techniques par l'ensemble des placements évalués à leur valeur de marché. En 2009, la baisse des taux d'intérêt et le mouvement à la hausse des marchés boursiers permettait d'inverser cette tendance. Les assureurs affichaient ainsi en 2009 un taux de couverture de 112 %. Pour 2010, ce ratio se maintient à 111 % et ce malgré les mouvements chahutés sur les marchés financiers.

Si le maintien des taux d'intérêt à des niveaux bas, comme ce fut le cas pendant une bonne partie de 2010, pourrait contraindre les assureurs vie à réduire davantage les taux garantis sur leurs nouveaux contrats, la hausse des taux d'intérêt, telle que celle observée sur la dette souveraine belge vers la fin de l'exercice entraîne l'effet inverse et pourrait inciter l'assuré à demander le remboursement anticipé de son contrat. Ceci illustre une fois encore que les modalités contractuelles, principalement en assurance vie, sont déterminantes pour évaluer l'importance du risque de taux.

**Evolution et ventilation des placements hors branche 23
(en millions d'euros)**

Valeur de marché	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Terrains et constructions	3.567	3.808	3.599	3.791	4.222	4.247	4.156	4.095
Participations	7.096	7.665	9.295	11.612	13.269	13.859	15.888	15.059
Actions, parts et autres titres à revenu variable	13.236	16.021	20.876	24.041	23.309	11.419	11.615	12.704
Obligations et autres titres à revenu fixe	75.017	94.006	105.293	116.561	125.560	135.575	153.465	165.078
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	12.395	11.297	11.534	11.575	12.099	18.129	14.621	14.516
TOTAL	111.311	132.797	150.597	167.580	178.459	183.229	199.745	211.452

Evolution et ventilation des placements de la branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Terrains et constructions	0	0	0	0	170	0	0	0
Participations	0	0	3	3	3	0	0	0
Actions, parts et autres titres à revenu variable	13.023	13.298	19.421	21.176	18.894	13.206	14.273	14.493
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.625	3.213	4.062	3.834	4.633	4.206	3.925	4.030
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	1.636	2.422	1.254	397	681	511	626	633
TOTAL	17.284	18.933	24.740	25.410	24.381	17.923	18.824	19.156

3.2. Produits financiers et rendements des placements

Afin de mieux appréhender la rentabilité financière des entreprises sur une base annuelle, les rendements sont évalués sur une base des produits financiers ramenés à la valeur de marché des placements auxquels ils se rapportent, plutôt qu'à leur valeur comptable. Cette dernière tend en effet à surestimer la rentabilité des placements, puisqu'elle ne prend pas en compte les plus-values latentes qu'immobilise l'entreprise pour générer lesdits produits financiers.

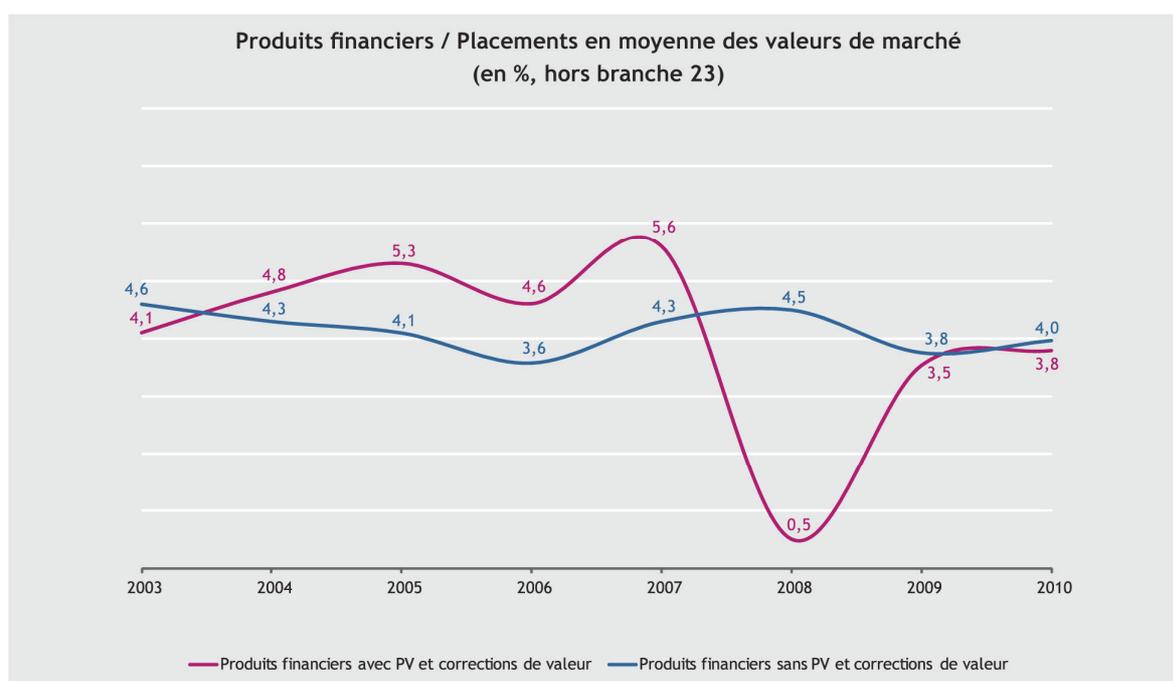
Au trend haussier observé de 2003 à 2007 succèdent une chute d'ampleur inédite en 2008 et un rebond qui ramène le rendement global des placements à 3,5 % et à 3,8 % en 2009 et en 2010 respectivement. Ce rebond est à relativiser, puisque la performance de 2010 reste comme pour l'année 2009, une des performances les plus faibles enregistrées au cours de la décennie 2000.

La situation demeure préoccupante. L'écart entre rendements avant et après plus-values et corrections de valeurs demeure négatif, et rien ne permet de prédire qu'il devrait redevenir significativement positif à brève ou moyenne échéance. Peu d'analystes boursiers se hasarderont à prévoir une hausse continue et significative des marchés d'actions dans les années qui suivent, tandis qu'un maintien de la hausse des taux d'intérêt se traduirait par une baisse des marchés obligataires et de nouvelles réductions de valeur grevant les résultats des entreprises.

Selon toute vraisemblance, il est donc probable que les rendements globaux des placements demeureront durablement sous la barre des 4 %, soit un niveau sensiblement en deçà des performances moyennes des années 2004-2007.

Placements hors branche 23: Produits financiers nets (en millions d'euros)						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Obligations	3.944	4.073	4.699	5.488	5.952	6.193
Actions	1.514	1.867	2.138	-6.731	-216	-80
Participations	752	676	2.016	1.064	400	905
Terrains et constructions	287	329	261	310	297	342
Autres (dont PH, créances et dépôts)	494	498	561	740	283	430
Ensemble des placements	6.991	7.442	9.676	871	6.716	7.790

PH : prêts hypothécaires

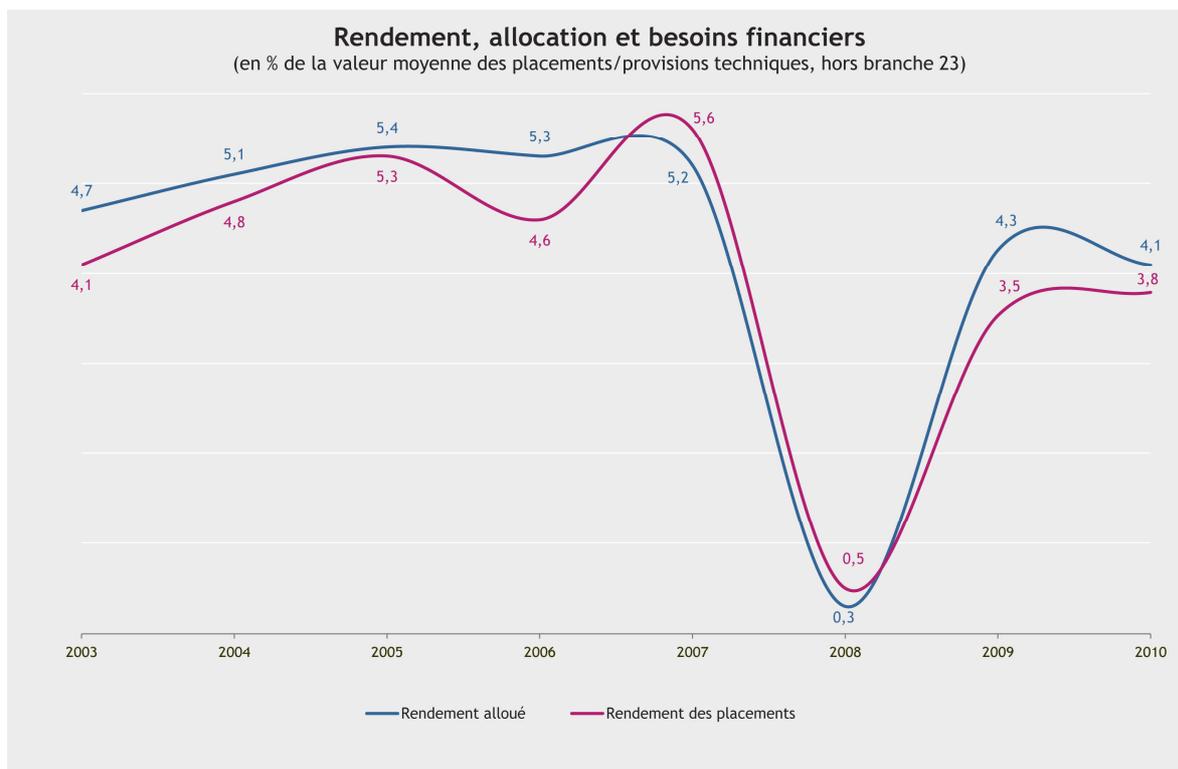


PV : plus-value

Le rendement global sur les obligations se réduit en 2010 à 3,9 %, niveau équivalent à celui de 2007 et assez proche des performances affichées au cours des années antérieures. Il est cependant difficile de prévoir, à la lumière du risque souverain comment ces rendements vont évoluer dans le futur.

En revanche, l'évolution reste nettement plus volatile pour les actions, dont les performances suivent celles des marchés boursiers. Globalement, celles-ci ont généré en 2010 une perte de 80 millions d'euros ce qui est toutefois moins significatif que la perte financière de 216 millions d'euros enregistrée en 2009. Au rendement positif de 9 % en 2007 succèdent ainsi une perte de 38 % en 2008, de 1,9 % en 2009 et de 0,7 % en 2010.

Par contre, la crise financière se fait moins ressentir au niveau des produits financiers des participations détenues dans des filiales ou des entreprises liées. Celles-ci ont engendré des produits financiers à raison de 905 millions d'euros en 2010 contre 400 millions en 2009. Le rendement de cette catégorie d'actifs remonte ainsi à 5,9 % ce qui reste nettement en dessous des performances enregistrées avant 2009.



4. Commissions et frais

4.1. Frais de gestion et d'administration

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 2010 à 3,2 milliards d'euros, contre 3,1 milliards en 2009. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux fléchit légèrement, passant de 58,8 % du total en 2009 à 57,3 % en 2010.

Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2010 (en comparaison avec 2009)					
(en millions d'euros)	2010				2009
	Comptes techniques		Compte non-technique	Total	Total
	Non-vie	Vie			
Par destination					
Frais de gestion liés à l'acquisition	593	284	-	877	881
Frais internes de gestion des sinistres	715	91	-	806	780
Frais d'administration	855	515	-	1.370	1.295
Frais de gestion des placements	29	95	27	151	153
Total	2.192	985	27	3.204	3.109
Par nature					
Personnel	-	-	-	1.835	1.830
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.369	1.279
Total	-	-	-	3.204	3.109

4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 2.511 millions d'euros en 2010, soit 8,3 % de l'encaissement total, ce qui constitue un niveau identique à celui observé en 2009. Le ratio de commissionnement est en légère baisse pour l'IARD, les Accidents du travail Loi de 71 et la Vie individuelle. En Vie groupe et en Affaires directes à l'étranger, ce ratio est en hausse.

L'alourdissement du ratio de commissionnement pour les Affaires directes à l'étranger (Vie) s'explique par le recul marqué des primes acquises à l'étranger. En effet, la diminution du volume de primes est la plus nette chez les assureurs pratiquant un taux de commissionnement peu élevé. De ce fait, le taux de commissionnement passe de 4,9 % en 2009 à 10,3 % en 2010, ce qui représente une hausse considérable.

Primes et commissions (hors succursales) (en millions d'euros)	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
IARD ^(*)	8.338	8.578	1.360	1.388	16,3	16,2
AT Loi de 71 ^(*)	997	944	67	62	6,7	6,6
Vie individuelle br. 21-22-26 ^(*)	12.083	12.379	702	700	5,8	5,7
Vie individuelle br. 23 ^(*)	1.373	1.842	77	89	5,6	4,8
Vie groupe br. 21/23 ^(*)	4.800	4.746	59	67	1,2	1,4
Affaires directes à l'étranger (Non-vie)	853	949	105	125	12,3	13,2
Affaires directes à l'étranger (Vie)	448	116	22	12	4,9	10,3
Ensemble des opérations ^(**)	29.519	30.306	2.452	2.511	8,3	8,3

^(*) Affaires directes en Belgique
^(**) Y compris affaires directes à l'étranger et réassurance acceptée

4.3. Ensemble des frais et commissions

Entre 2003 et 2005, les ratios de frais et de commissionnement se sont inscrits structurellement à la baisse. Deux raisons expliquaient cette baisse. Il y avait tout d'abord le poids croissant des opérations d'assurance-vie qui se caractérisent par des taux de commissionnement inférieurs à ceux observés en non-vie. La deuxième raison était la volonté des entreprises de réduire leurs niveaux de frais. Les commissions et les frais généraux ne représentaient plus ainsi que 14,3 % des encaissements en 2005, contre 18,3 % en 2003.

En 2006, le mouvement de hausse de presque 3 points de pourcentage s'expliquait essentiellement par la forte réduction des encaissements en Vie individuelle par rapport à 2005 et, partant, dans l'ensemble des activités.

Au cours de la période 2008-2010, les ratios de frais et de commissionnement tournent autour de 19 %. En 2010, ces ratios sont supérieurs de 0,6 point de pourcentage à ceux observés en 2003, ce qui résulte uniquement de l'augmentation des commissions. La part des commissions représente en effet 7,7 % en 2003 et 8,3 % en 2010.

Le ratio de commissionnement pour l'ensemble des activités s'est établi, en 2009 et 2010, au niveau le plus élevé de la période observée. Le ratio des frais de personnel est demeuré pratiquement stable ces trois dernières années, pour s'établir à un niveau légèrement supérieur à 6 %.

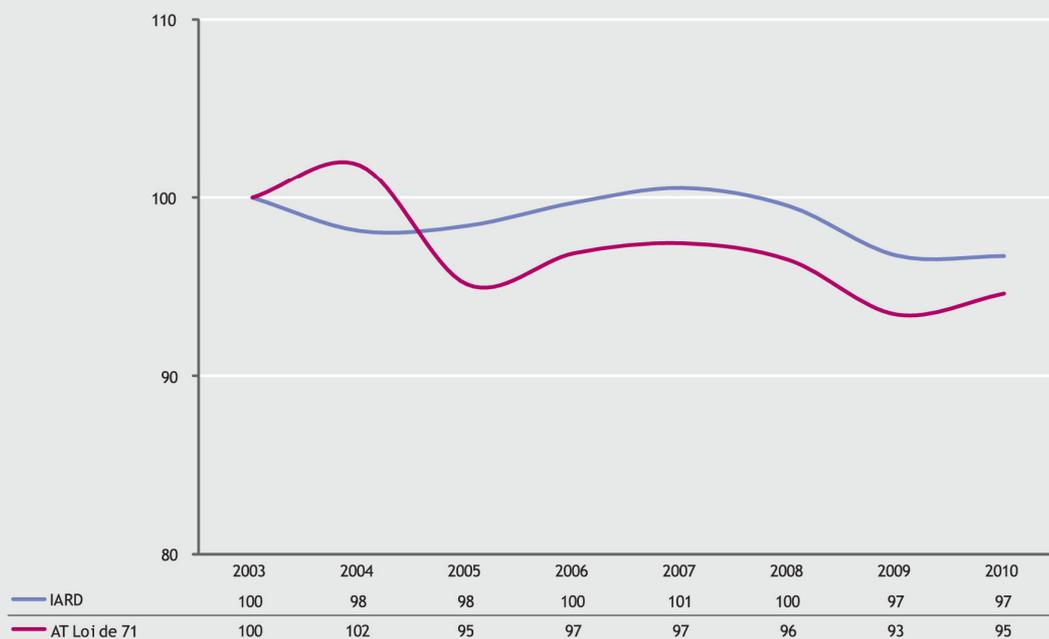
Ces évolutions des frais et des commissions témoignent de l'importance pour les entreprises de bien suivre l'évolution des frais de fonctionnement et de distribution dans le climat de concurrence aiguë au sein duquel elles évoluent.

Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités								
(en % des primes acquises)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Commissions	7,7	7,3	5,9	7,3	7,5	8,2	8,3	8,3
Frais de personnel	6,2	5,6	4,9	5,6	5,7	6,1	6,2	6,1
Autres charges d'exploitation	4,4	4,2	3,5	4,3	4,4	4,8	4,3	4,5
Commissions et frais généraux	18,3	17,1	14,3	17,2	17,6	19,1	18,8	18,9

Depuis 2003, la remontée du niveau global des frais et des commissions apparaît le plus nettement pour les opérations d'assurance vie individuelle à taux garanti. Pour les opérations d'assurance vie individuelle liées à des fonds d'investissement, les fluctuations sont les plus fortes. L'accroissement important des commissions et des frais au cours de la période 2005-2009 résulte de la contraction sensible du volume d'affaires à partir de 2006, tandis que leur baisse en 2010 est la conséquence de la progression de l'encaissement.

De 2005 à 2010, on observe une stagnation, voire une légère baisse du poids relatif des frais et des commissions pour les opérations IARD et accidents du travail.

Evolution du poids relatif des commissions et des frais généraux en Non-Vie et Vie (% des primes acquises, indice: 2003 = 100)



5. Rentabilité

Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la BNB (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE).

Les succursales belges d'assureurs d'autres pays de l'Union Européenne ne sont donc pas reprises dans l'étude. Les activités des réassureurs spécialisés (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) ne sont pas prises en compte, celles-ci n'étant pas encore soumises aux obligations de reporting à la BNB.

La loi du 2 juillet 2010 a modifié l'architecture de la supervision du secteur financier en Belgique : le modèle de supervision unique de la CBFA a été remplacé depuis le 1^{er} avril 2011 par un modèle de bipolaire où la Banque Nationale assure le contrôle prudentiel et systémique tandis que la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) est responsable du respect des règles de conduite que doivent suivre les intermédiaires financiers pour assurer un traitement équitable, loyal et professionnel de leurs clients.

Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée.

Pour les séries chronologiques, les valeurs mentionnées pour le passé peuvent différer quelque peu de celles publiées au cours des années antérieures, en raison soit de différences d'échantillonnage (fichiers du reporting transmis hors-délai et traités après la publication des résultats), soit d'ultimes corrections apportées a posteriori aux données disponibles. A partir de l'édition portant sur l'analyse des résultats de 2007, la définition donnée aux fonds propres inclut également le « fonds pour dotations futures », ce qui, pour un même résultat, diminue légèrement la mesure de leur « rentabilité comptable ».

La méthodologie de calcul de la « variation de richesse nette » a également été modifiée, cette variation étant depuis 2007 définie comme le résultat de l'exercice à affecter, corrigé des variations de plus-values latentes autres qu'obligataires. Les valeurs associées à cet indicateur de rentabilité ne sont donc plus comparables à celles publiées lors des éditions antérieures au rapport portant sur l'analyse des résultats de 2007.

5.1. Synthèse des comptes de résultats

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non-technique. Les comptes techniques incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance. La partie non technique reprend les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

Les ratios de rentabilité technico-financière, ainsi que ceux définis à partir du compte non-technique, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie et vie. En 2010, ces dernières représentent 30,3 milliards d'euros, contre 29,5 milliards en 2009.

5.1.1. Compte technique non-vie

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD et accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2010, l'échantillon analysé porte sur un volume de primes acquises de 11,2 milliards d'euros pour l'ensemble de ces opérations, contre 10,8 milliards en 2009.

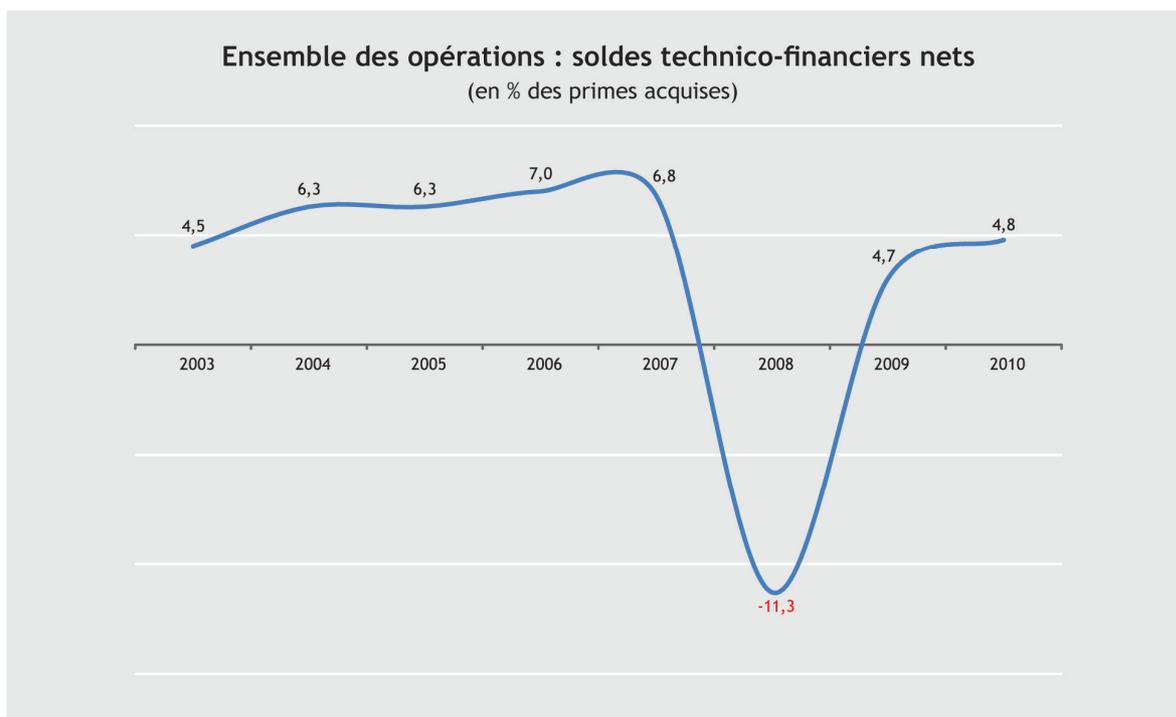
Le solde technico-financier net s'établit en 2010 à 686 millions d'euros, soit 6,14 % des primes.

5.1.2. Compte technique vie

Le **compte technique vie** inclut l'ensemble des opérations vie en Belgique (vie individuelle et vie groupe, contrat principal et assurance complémentaire).

Les encaissements afférents aux opérations de type « vie » s'élèvent à près de 19 milliards d'euros en 2010, contre 18,2 milliards en 2009. Cette amélioration est due à la progression observée en assurance individuelle dont l'encaissement a progressé de plus de 5 % au cours de l'exercice.

Pour **l'ensemble des opérations d'assurance**, les entreprises affichent en 2010 un bénéfice comptable stable qui gravite autour de 1,4 milliard d'euros.

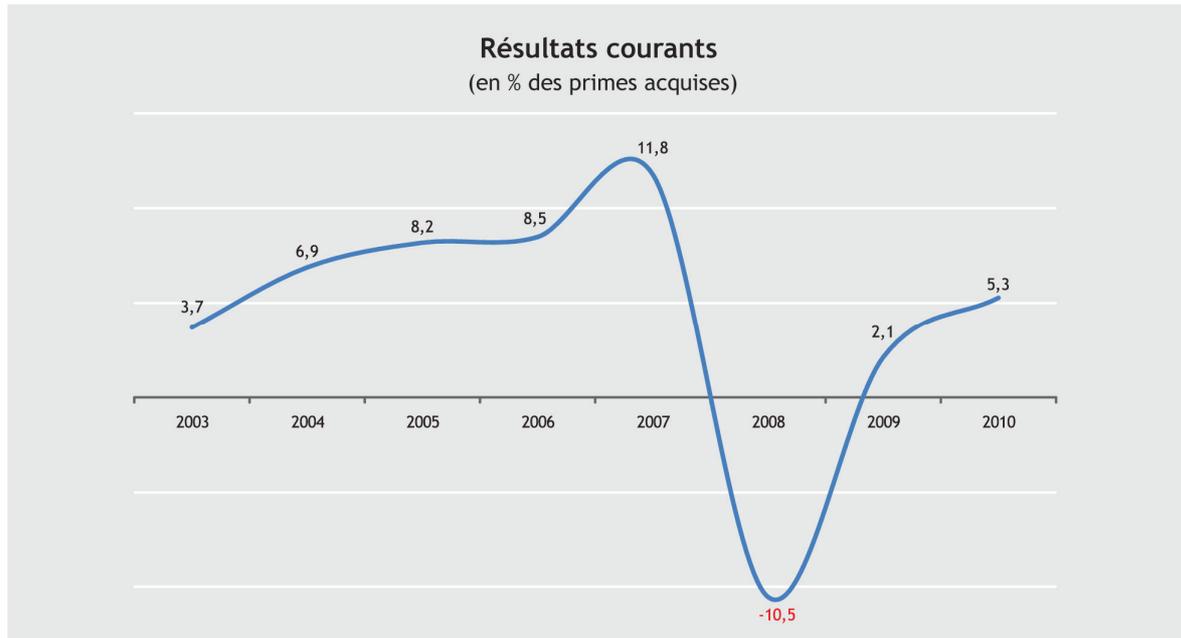


5.1.3. Non-technique

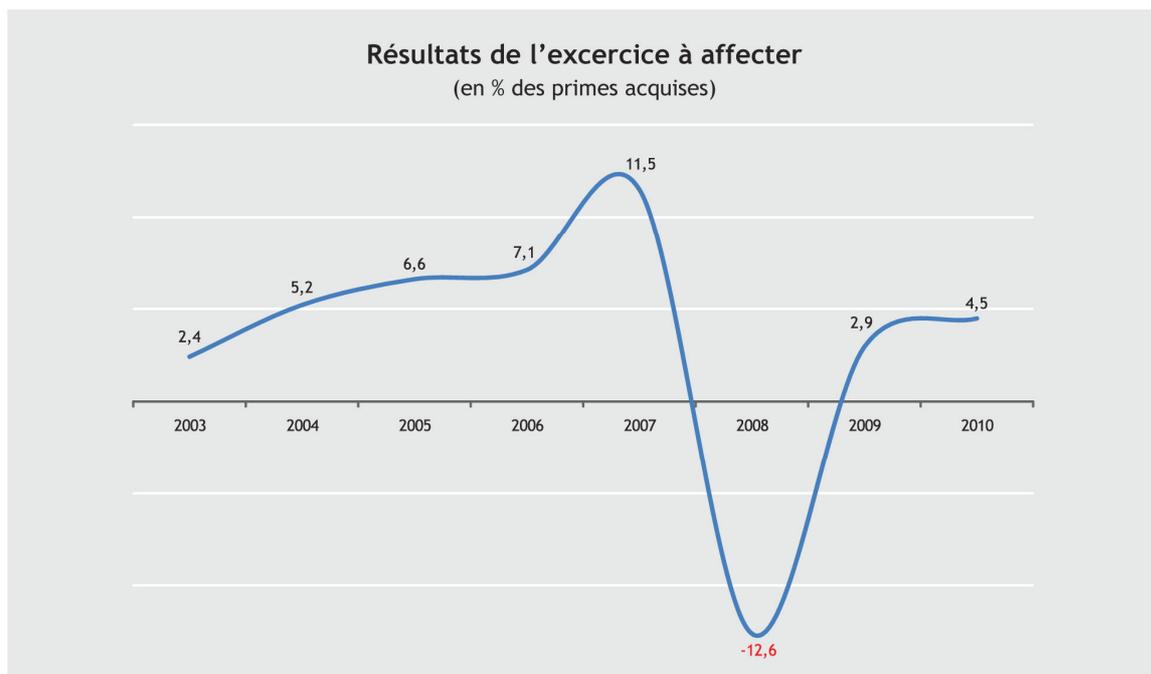
Le compte non-technique reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

Résultat courant : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.

Le résultat courant avant impôts a connu une augmentation substantielle en 2010 puisqu'il passe de 625 millions d'euros à 1,604 milliard d'euros, soit 5,3 % des primes.



Résultat de l'exercice à affecter : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).



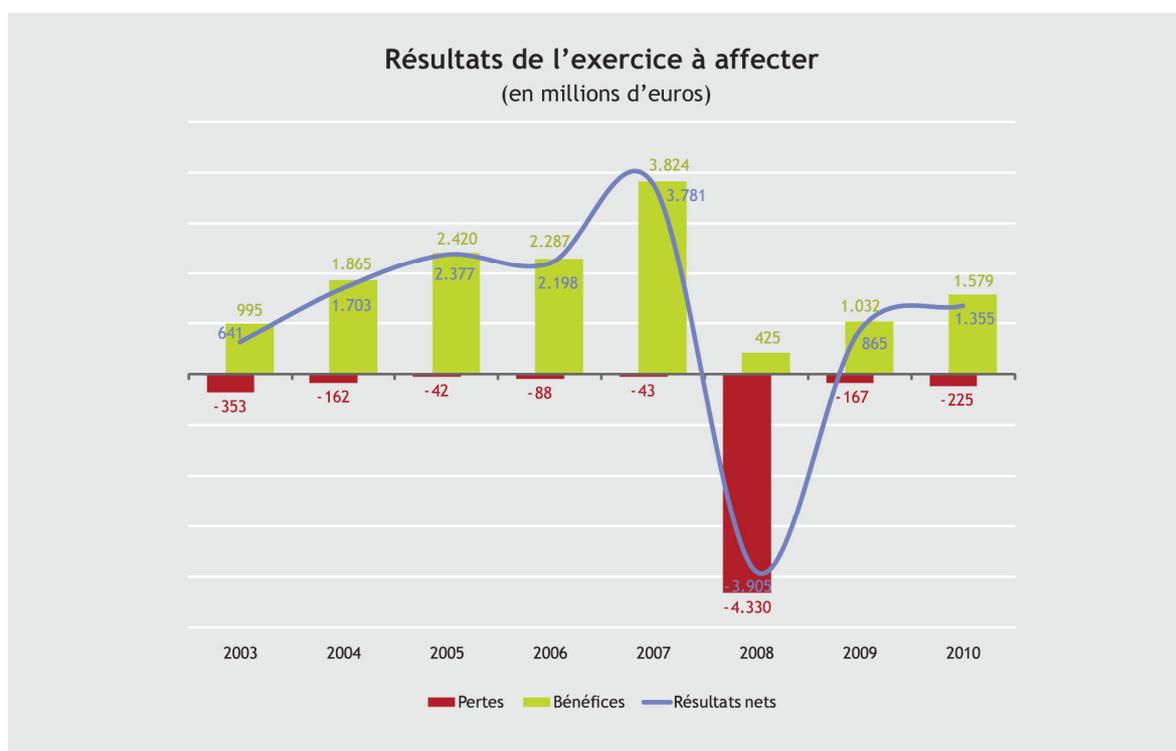
Le **résultat à affecter de l'exercice** représente un bénéfice de 1,355 milliard d'euros en 2010 contre 865 millions d'euros en 2009.

L'écart entre le résultat courant (1,604 milliard d'euros) et le résultat à affecter s'explique cette année pour l'essentiel par la charge des impôts de 216 millions d'euros. A noter que l'an dernier, l'écart entre les deux résultats s'expliquait par un produit d'impôts de l'ordre de 235 millions d'euros.

Cette évolution est le reflet d'une reprise d'activité sur le marché belge même si 2010 reste une année difficile de par le contexte de grande volatilité sur les marchés boursiers.

5.2. Evolution des résultats comptables

Les résultats comptables de 2010 présentent un profil de « sortie de crise » assez semblable à ceux qui ont été observés en 2003 et en 2009 : 1,6 milliard d'euros de bénéfices, qu'ampute une perte de 225 millions d'euros.



5.3. Rentabilité des fonds propres

Fonds propres comptables : ensemble des capitaux propres et des fonds pour dotations futures, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

Fonds propres « marché » : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes autres qu'obligataires. Le détail des plus-values latentes (ventilation et évolution) est donné au chapitre « Placements et produits financiers » de ce document.

Evolution des fonds propres (en millions d'euros)

Evolution des fonds propres (en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Moyenne « Comptable »	9.117	10.139	10.927	11.872	13.232	14.649	16.468	17.491
Moyenne « Valeur de marché »	9.682	12.629	16.176	20.010	21.452	18.494	18.262	20.688
Valeur de marché (Base: moyenne 2003 = 100)	100%	130%	167%	207%	222%	191%	189%	214%

Les fonds propres « comptables », qui représentent 17,4 milliards d'euros fin 2010, sont en légère régression par rapport à leur niveau de 2009. Ils ont cependant plus que doublé par rapport à fin 2002.

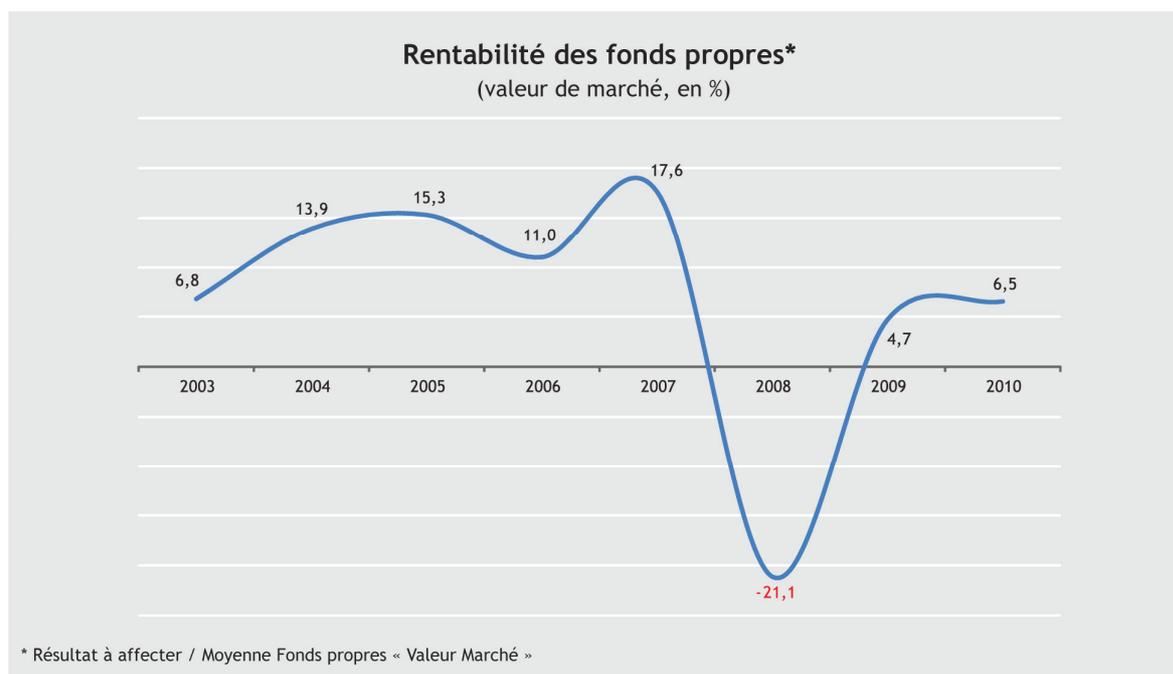
Cette évolution « favorable » sur le plan de la solvabilité des entreprises au cours des dernières années pour rappel, n'a été rendue possible que par les interventions massives des actionnaires, existants ou nouveaux, en vue de compenser l'évolution particulièrement négative due aux résultats catastrophiques de 2008.

Exprimés en « valeur de marché », c'est-à-dire en intégrant aux fonds propres comptables l'ensemble des plus-values latentes non obligatoires, la hausse de ces fonds propres est de 19 % ce qui s'explique par la grande volatilité des cours observée. Ce résultat est assez stable si on le compare à 2009 où ces plus-values latentes représentaient 17 % des fonds propres en valeur de marché.

Fin 2010, les fonds propres « en valeur de marché » représentent 231 % de l'exigence de marge, contre 244 % fin 2009, 195 % fin 2008 et plus de 300 % fin 2001.

Le rendement sur fonds propres (RoE) est défini à l'aide de deux indicateurs distincts.

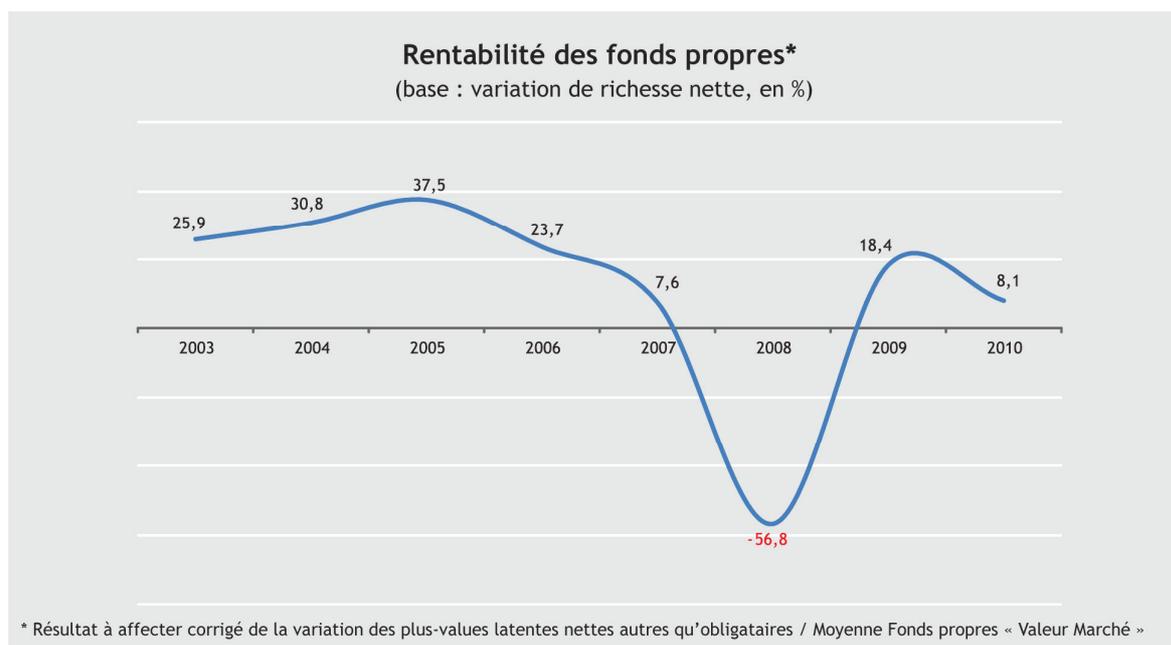
Le premier considère le rapport entre, d'une part, le résultat de l'exercice à affecter et, d'autre part, la valeur moyenne des fonds propres établis en « valeur de marché ».



En 2010, sur la base de cet indicateur, le rendement sur fonds propres (RoE) atteint 6,5 %, contre 4,7 % en 2009. Ce redressement s'explique assez naturellement par l'amélioration des cours des marchés d'actions qui a permis la résorption des moins-values latentes et la reprise de certaines dotations aux réductions de valeurs. Ces dernières ont dopé d'autant le résultat comptable.

L'évolution des deux facteurs susmentionnés se reflète encore mieux dans le deuxième indicateur, à savoir la « variation de richesse nette » de l'entreprise entre le début et la fin de chaque exercice. Celle-ci est le ratio de la somme du résultat à affecter et de la variation des plus-values latentes admissibles sur la moyenne des fonds propres exprimés en valeur de marché.

Pour 2009, la variation de la richesse nette s'élevait à 18,4 %. Pour 2010 ce ratio retombe à 8,1 %. la rentabilité mesurée à l'aune de ces critères, 18,4 %, se rapproche du niveau des 26 % observé en 2003.



Les niveaux de rentabilité à deux chiffres observés entre 2003 et 2006 ont été largement alimentés par la hausse des cours des actions, qui a précédé l'éclatement de la bulle spéculative.

Ce type de ratio, que pourraient produire les entreprises d'assurance appliquant les normes IFRS, doit évidemment s'interpréter avec la plus grande prudence, puisqu'il soulève la question de la pertinence et de la fiabilité de l'utilisation de la « fair value » d'une part, mais également celle du « mismatch comptable » d'autre part.

Ce ratio incorpore en effet les variations des plus et moins-values latentes sur actifs, mais pas leur équivalent sur les passifs, dont les provisions techniques, qui restent évalués en valeur historique ou suivant la formule du coût amorti.

En revanche, il pourrait s'avérer riche d'enseignements lorsque la valorisation tant des passifs que des actifs s'effectuera sur base de leur « juste valeur » (valeur de marché ou cohérente avec le marché), comme le prévoient le projet « Solvabilité II » et, normalement, la future norme IFRS (International Financial Reporting Standards) « Contrat d'assurance », à condition que le concept de « juste valeur » ne soit pas abusivement assimilé à la seule « valeur de marché », en particulier lorsque celle-ci ne satisfait plus au critère de liquidité comme ce fut le cas durant plusieurs mois en 2008.

Les entreprises disposant d'une gestion ALM (Asset Liability Management : gestion actif-passif) assurant un adossement adéquat des actifs à leurs passifs devraient réduire la variabilité de ce ratio. Cette variabilité devrait alors, idéalement, refléter uniquement les mismatches économiques qui, eux-mêmes, traduisent l'exposition aux risques des entreprises et non plus un mismatch comptable comme c'est le cas actuellement.

6. Solvabilité

Marges de solvabilité

Marge constituée : patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- ▶ La composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire.
- ▶ Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles, ...) et une partie implicite (bénéfices futurs estimés en vie, frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes, ...).
- ▶ Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de la CBFA.
- ▶ Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

Marges à constituer : montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

Les calculs de ces montants sont basés sur

- ▶ les primes et les sinistres en assurance non-vie;
- ▶ les primes, les sinistres et les provisions pour rentes définitives en accidents du travail;
- ▶ les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie;
- ▶ le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

Ratio de couverture : rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

Correction CBFA : opération par laquelle les plus-values latentes admises dans la marge disponible sont éliminées et remplacées par la différence entre la valeur actuelle des placements et leur valeur comptable (plus-values latentes nettes ou moins-values latentes nettes).

Cette opération vise à juger la marge de solvabilité constituée des entreprises sur une base uniforme et indépendante du constat ou non par l'entreprise d'une moins-value « durable » sur placements, impliquant une écriture de réduction de valeur.

Tests de résistance : opération par laquelle la marge de solvabilité corrigée est réduite d'un certain pourcentage de la valeur actuelle d'une catégorie de placements et ensuite comparée à la marge exigée.

Cette opération vise à déterminer si l'entreprise dispose d'une marge suffisante lui permettant de faire face à des dépréciations d'actifs de 25 % pour les actions, de 15 % pour les biens immobiliers, de 5 % pour les obligations et enfin à une dépréciation cumulative de 5 % des créances garanties sur réassureur, de 5 % des primes restant à émettre, de 25 % des charges techniques à récupérer et de 50 % des autres créances.

6.1. Marge de solvabilité non-vie

Marge de solvabilité non-vie (en millions d'euros)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Marge constituée	5.476	5.625	5.776	5.952	6.365	6.069	5.538	5.461
Marge à constituer	1.733	1.797	1.728	1.811	1.872	1.926	1.776	1.864

Les montants de marge à constituer croissent de 5 % entre 2009 et 2010, alors que la marge constituée diminue de 1,4 %.

Le niveau du ratio de couverture est marqué par une détérioration globale de 19 % puisqu'il passe de 312 % en 2009 à 293 % en 2010, ce qui l'amène au niveau le plus bas observé sur la décennie.

A fin 2010, les éléments explicites de la marge représentent 92 % de la marge constituée totale, niveau similaire à celui observé en 2009. Ce ratio se situait à des niveaux sensiblement moins élevés avant 2008 en raison de l'importance des plus-values latentes que les entreprises avaient pu intégrer dans leur couverture de marge entre 2004 et 2007, avant de remonter spectaculairement en 2008 en raison de l'effondrement de ces plus-values latentes.

Pour rappel, la partie implicite de la marge en assurance non vie est en effet composée uniquement de plus-values latentes.

6.2. Marge de solvabilité vie

Marge de solvabilité vie (en millions d'euros)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Marge constituée	7.625	9.173	11.099	12.095	10.979	12.172	13.866	13.777
Marge à constituer	3.542	4.105	4.792	5.331	5.919	6.232	6.669	7.146

La marge à constituer au titre des opérations vie affiche en 2010 une progression de 7,15 %, similaire à la croissance des provisions techniques (hors branche 23). Les provisions techniques constituent d'ailleurs l'essentiel de la base de calcul de l'exigence de marge en assurance vie. Cette tendance est en ligne avec ce qui avait été observé en 2009.

Au niveau de l'ensemble des entreprises, la marge à constituer s'établit à 7,2 milliards d'euros, contre 6,7 milliards un an auparavant.

La marge subit un léger tassement puisqu'elle passe de 13,9 milliards fin 2009 à 13,8 milliards d'euros fin 2010, ce qui correspond à une diminution de 0,6 %. Sur la période 2003-2010 seule l'année 2007 avait connu une diminution de la marge constituée. Cette diminution était assez substantielle puisqu'elle s'élevait à 9 % de la marge observée en 2006.

Fin 2010, le taux de couverture global en vie s'établit à 193 % de la marge à constituer, contre 208 % fin 2009 et 195 % fin 2007.

En 2008 la partie explicite de la marge avait progressé significativement, sous l'impulsion des recapitalisations ainsi que des résultats de l'exercice reportés aux bilans. Depuis 2008 où elle atteignait 91 %, la proportion de la marge explicite reste élevée puisqu'elle se situait à 89 % en 2009 et s'établit à 90 % en 2010.

La partie implicite de la marge disponible, dont l'évolution reflète celle des marchés financiers, se tasse pour la première fois depuis 2008 puisqu'elle évolue de 1,5 milliards d'euro fin 2009 à 1,4 milliard d'euro fin 2010.

La partie implicite de la marge en assurance vie est composée principalement de plus-values latentes mais aussi d'une partie des frais d'acquisition non amortis (zillmerisation). Depuis le 31 décembre 2009 et dans l'attente de Solvabilité II, les bénéfices futurs ne peuvent plus être pris en considération comme éléments de la marge de solvabilité constituée, ce qui explique en partie son évolution à la baisse. Les bénéfices futurs intégrés dans la marge s'élevaient encore à 45 millions en 2009, 109 millions en 2008 et 310 millions en 2007

Les 1.432 millions d'euros admis en 2010 dans la partie implicite de la marge constituée vie (contre 1.510 millions en 2009 et 1.137 millions en 2008) consistent en :

1. 1.206 millions de plus-values latentes (2009 : 1.222 millions, 2008 : 776 millions, 2007 : 1.887 millions);
2. 226 millions de frais d'acquisition non amortis (2009 : 243 millions, 2008 : 251 millions, 2007 : 246 millions).

6.3. Tests de résistance

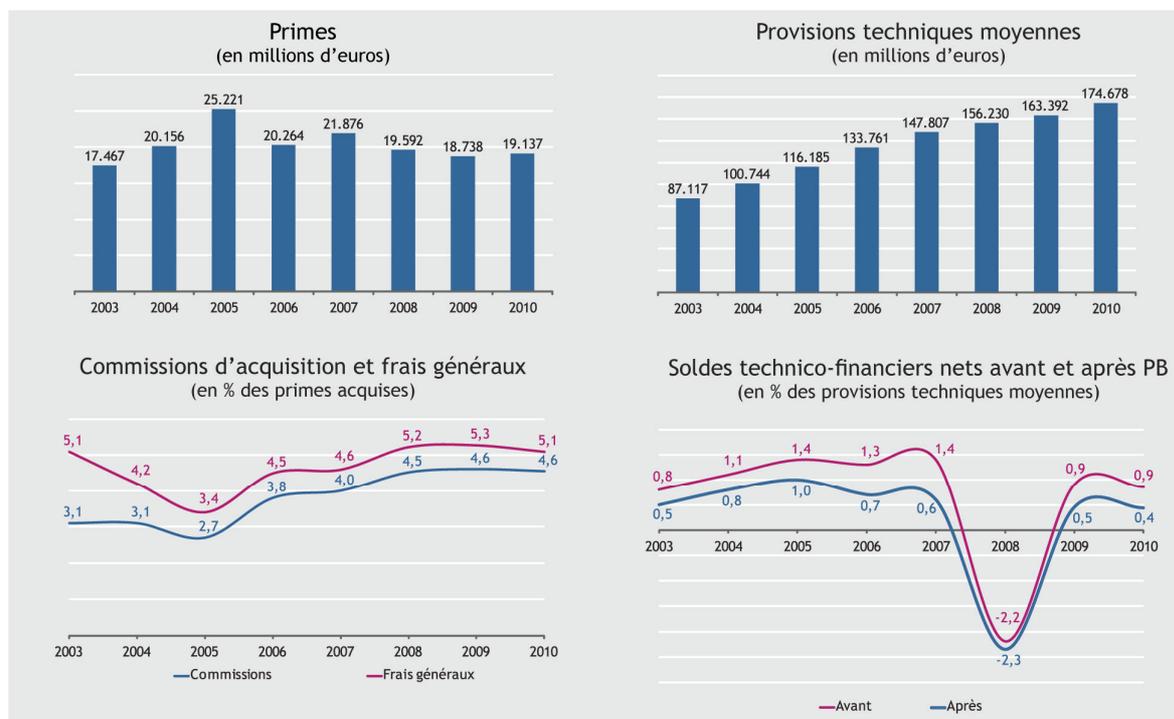
En réduisant fictivement de 25 % la valeur de marché des actions, le ratio de solvabilité « Marge disponible corrigée à marge à constituer » se détériore de 78 points de pourcentage, passant de 235 % à 157 %. L'an dernier, l'application de ce test aboutissait à une réduction de 82 points et en 2008, à une réduction de 78 points également. L'impact moindre de ce choc en 2008 et en 2010 par rapport à 2007 s'explique par le volume moindre d'actions dans les portefeuilles titres des assureurs, d'une part en raison de réallocation des placements en faveur des obligations, d'autre part, suite à l'évolution toujours globalement défavorable de leur valeur de marché.

Une réduction de valeur de 15 % des immobiliers, prêts hypothécaires et droits de leasing se traduirait par une détérioration moyenne des ratios de solvabilité limitée à 24 points, ce qui est fort comparable aux résultats observés en 2008 et en 2009.

Une baisse de 5 % de la valeur de marché des obligations et dépôts auprès des établissements de crédit entraînerait une détérioration du ratio de solvabilité corrigée de 97 points de pourcentage, ce dernier s'établissant alors à 138 % du niveau de la marge requise. La part prépondérante et croissante des obligations explique l'importance de ce mouvement de repli, qui illustre la sensibilité du secteur aux variations de taux et à la complexité de la gestion « Actif / Passif » des assureurs.

7. Evolution des principaux résultats

7.1. Assurance vie

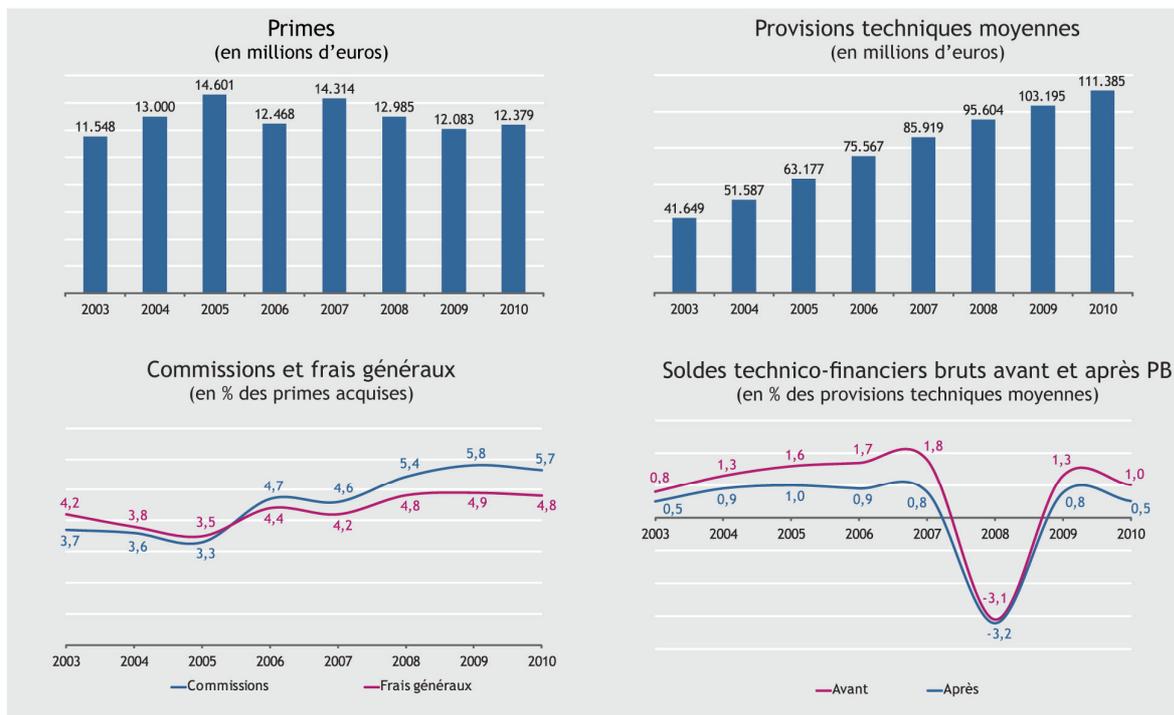


(PB= participations bénéficiaires)

En 2010, les encaissements s'élèvent à 19,1 milliards d'euros. Les provisions techniques augmentent de 11,2 milliards d'euros en 2009 pour se fixer à près de 175 milliards d'euros. Exprimée en pourcentage, il s'agit d'une croissance de près de 7 %. La part des commissions reste stable en 2010, tandis que le taux des frais généraux est en baisse. Les frais généraux relatifs (5,1 % des primes acquises) sont comparables à ceux de 2003. Tant en 2009 qu'en 2010, les commissions représentent 4,6 % des primes acquises, soit le niveau le plus élevé observé au cours des années 2000.

Le taux de commissionnement est en légère hausse ces dernières années, ce qui peut s'expliquer par le fait que les assureurs augmentent les commissions afin de relancer la nouvelle production.

7.1.1. Individuelle à taux garanti (branche 21)



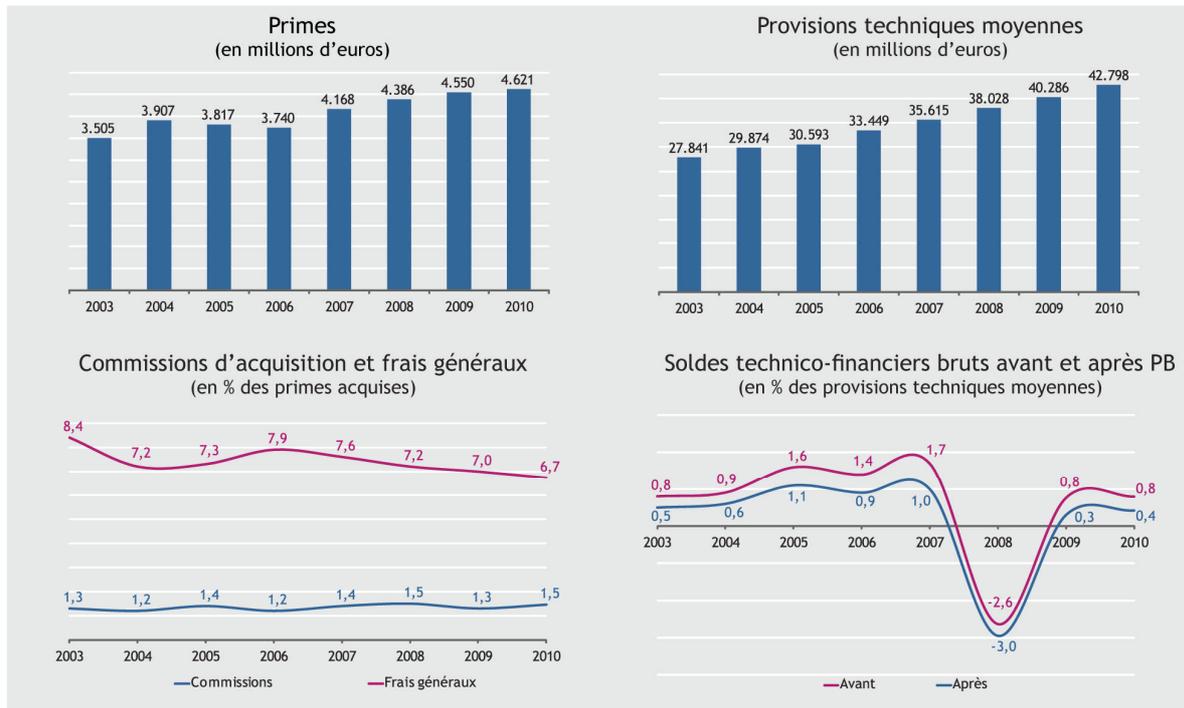
(PB= participations bénéficiaires)

La contraction des encaissements en 2006, imputable à la taxe de 1,1 %, explique la brusque remontée des ratios de frais à partir de cet exercice. En 2010, les ratios de frais diminuent : tant la part des commissions que celle des frais généraux sont en baisse de 10,2 %.

Entre 2003 et 2007, les produits financiers nets tournaient autour de 5 % des provisions techniques moyennes, atteignant un maximum de 5,4 % en 2005. En 2008, les charges des placements s'établissaient presque au même niveau que celui des produits des placements. Les produits financiers nets représentaient à peine 0,1 % des provisions techniques moyennes en 2008. En 2010, ces produits financiers nets s'établissent à 4 % des provisions techniques moyennes, ce qui est légèrement inférieur au niveau de 4,3 % observé en 2009. Ils s'élèvent à 4,5 milliards d'euros en 2010, montant un peu plus élevé que celui de 4,4 milliards d'euros obtenu en 2009.

Exprimé en pourcentage des provisions, le solde technico-financier s'établit, en 2010, à 1,0 % avant participations bénéficiaires et à -3,2 % après participations bénéficiaires. Tant le solde technico-financier avant participations bénéficiaires que le solde après participations bénéficiaires sont en baisse de 0,3 points de pourcentage par rapport à 2009. Le taux de participation bénéficiaire se situe au même niveau en 2009 et en 2010, soit à 0,5 % des provisions techniques moyennes.

7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

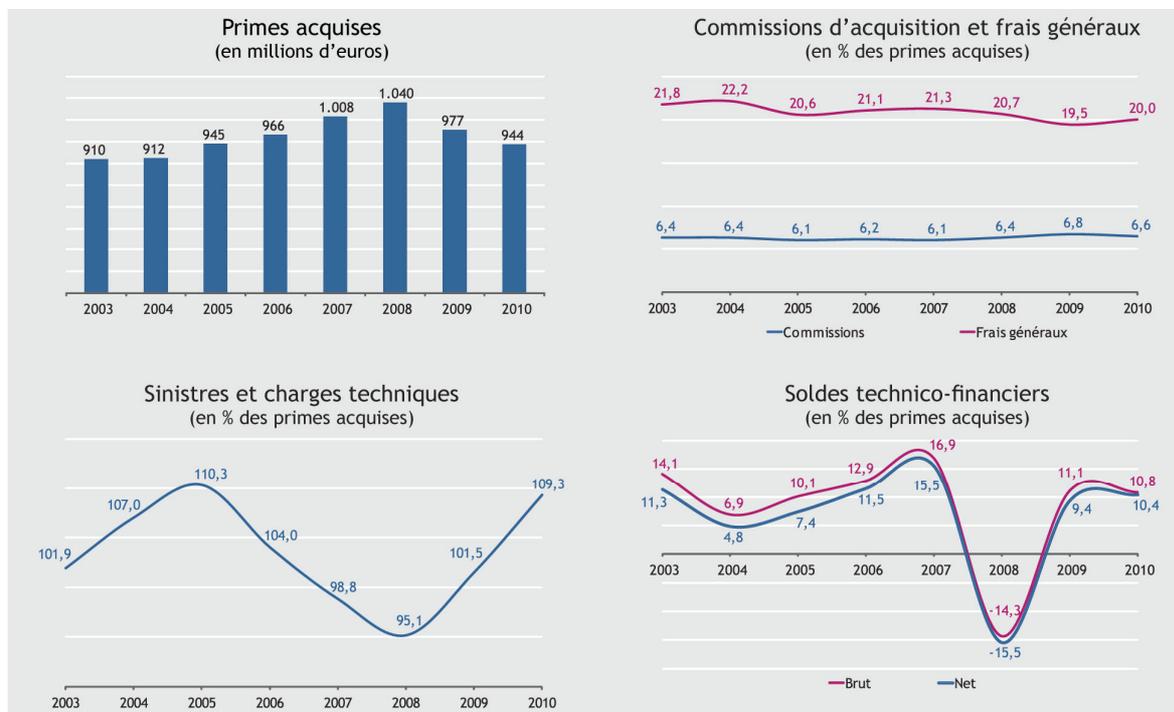


(PB= participations bénéficiaires)

Le solde technico-financier brut avant participation bénéficiaire de l'exercice correspond à 0,8 % des provisions moyennes en 2010, soit le même niveau qu'en 2009. Le solde technico-financier brut avant dotations aux participations bénéficiaires retrouve ainsi, en 2009 et 2010, son niveau de 2003, l'année qui a suivi la crise économique de 2002. Pour les produits « vie groupe », les dotations aux participations bénéficiaires en fonction des provisions techniques s'établissent à 0,5 % en 2009 et à 0,4 % en 2010.

7.2. Assurance non-vie

7.2.1 Accidents du travail (Loi de 1971)



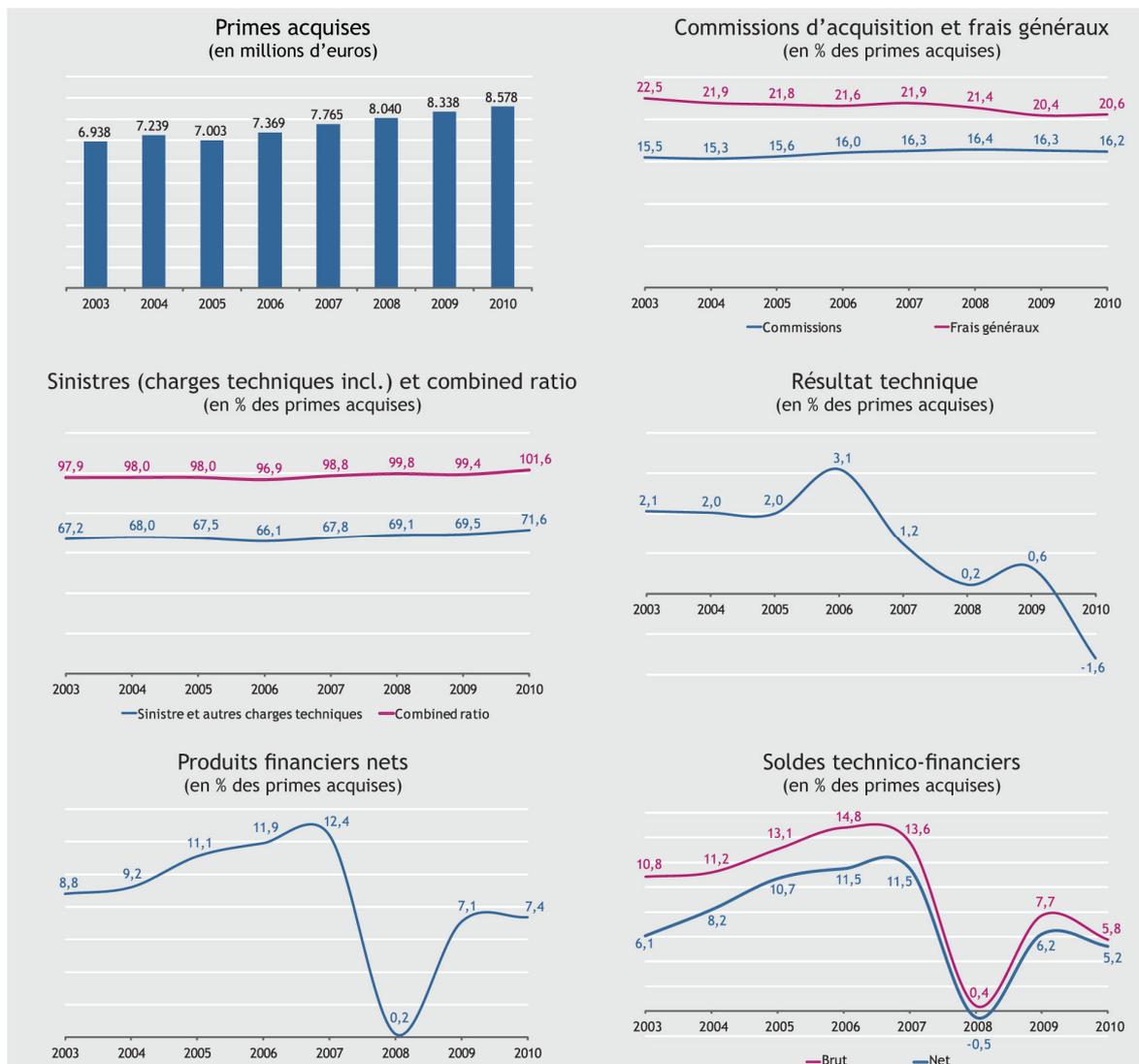
La période 2005-2008 s'est caractérisée par une réduction de la charge des sinistres et des autres charges techniques en fonction des primes acquises. En 2007 et 2008, les coûts des sinistres s'établissaient même à un niveau inférieur à celui des primes acquises. A partir de 2009, on assiste à la fin de cette évolution.

Les produits financiers présentent de bons résultats en 2010. En effet, ils s'améliorent pour s'établir à 38,8 % des primes acquises. Les produits des placements représentent 366 millions d'euros en 2010, montant supérieur à celui de 305 millions d'euros enregistré en 2009 et nettement plus élevé que celui de 1,4 million d'euros en 2008.

La hausse des produits financiers nets n'entraîne pas une augmentation du solde technico-financier brut puisque les frais d'exploitation ainsi que la charge des sinistres et les charges techniques augmentent davantage que les produits des placements. La part relative des sinistres et autres charges techniques s'accroît en 2010 de 7,8 points de pourcentage par rapport à 2009, le ratio des frais d'exploitation en fonction des primes acquises augmente de 0,1 point de pourcentage durant la période 2009-2010, tandis que la part des produits des placements est en hausse de 7,6 points de pourcentage en 2010 par rapport à 2009. Finalement, le solde technico-financier brut en 2010 recule ainsi de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2009. En 2010, le solde technico-financier brut est néanmoins de 25 points de pourcentage plus élevé qu'en 2008.

Le coût de la réassurance cédée se situe, en 2010, à un niveau inférieur à celui de 2009, soit à 0,4 % des primes contre 1,7 % un an plus tôt. « Accidents du travail - Loi de 1971 » s'établit à 10,4 % des primes en 2010, contre 9,4 % en 2009.

7.2.2. Incendie, accidents et risques divers (IARD)



Comme, en 2010, la charge des sinistres et les charges techniques, exprimées en pourcentage des primes acquises, sont en augmentation, le bénéfice technique disparaît : pour la première fois en huit ans, les primes acquises ne suffisent pas à compenser les sinistres et autres charges techniques. La hausse des provisions techniques constitue la principale cause de ce déficit technique. En fonction des primes acquises, cette hausse s'établit à 1,53 % en 2009 et à 4,66 % en 2010. Les frais d'exploitation en fonction des primes acquises demeurent stables et s'élèvent à 30,0 % en 2010. Globalement, le solde brut avant produits des placements représente -1,6 % des primes acquises, contre 0,6 % en 2009.

Évidemment - et heureusement -, on tient également compte des produits financiers. Les produits financiers nets (produits des placements nets des charges) sont en hausse et représentent 7,4 % des primes en 2010 contre 7,1 % en 2009 et à peine 0,2 % en 2008. Le solde technico-financier de la réassurance cédée en fonction des primes acquises est en fort recul, passant de 1,5 % en 2009 à 0,6 % en 2010.

Ces évolutions font que le solde technico-financier net de réassurance tombe à 5,2 % des primes acquises en 2010, ce qui correspond à un bénéfice de 449 millions d'euros. Ce solde s'élevait

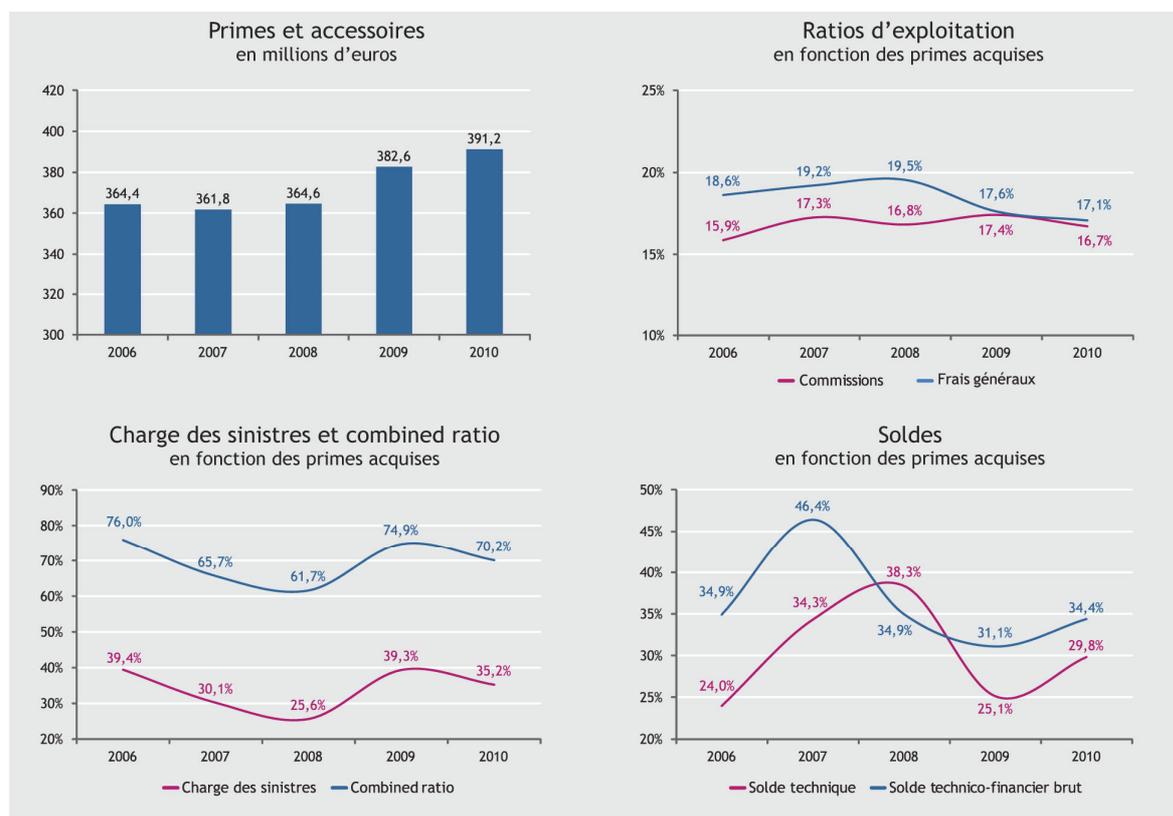
encore à 6,2 % des primes acquises en 2009, ce qui correspondait à un solde positif de près de 518 millions d'euros.

Au cours de ces dix dernières années, seuls les exercices 2002 et 2008 ont connu un solde technico-financier net de réassurance négatif. Les pertes de 2002 résultaient cependant en premier lieu d'un déficit technique considérable, ce qui n'était pas le cas en 2008. Tout comme en 2002, on enregistre un déficit technique en 2010, même si celui-ci est nettement moins important qu'en 2002 (-1,6 % contre -6,7 %).

Une analyse plus fine de ces opérations (voir pages suivantes) laisse cependant apparaître des situations plutôt divergentes selon les activités considérées.

8. Analyse des principales branches IARD

8.1. Accidents (hors accidents du travail) : résultats très favorables



Après les baisses de l'encaissement en assurance individuelle accidents en 2007 (-0,9 %) et 2008 (-3,9 %), cet encaissement a renoué avec la croissance en 2009 (5,0 %) et en 2010 (3,6 %). Toutefois, l'évolution de cet encaissement a fortement varié d'une entreprise à l'autre ces dernières années.

L'assurance individuelle circulation, mieux connue comme l'assurance conducteur, présente un encaissement en hausse de 5,9 % en 2010 et d'environ 20 % pour la période 2006-2010

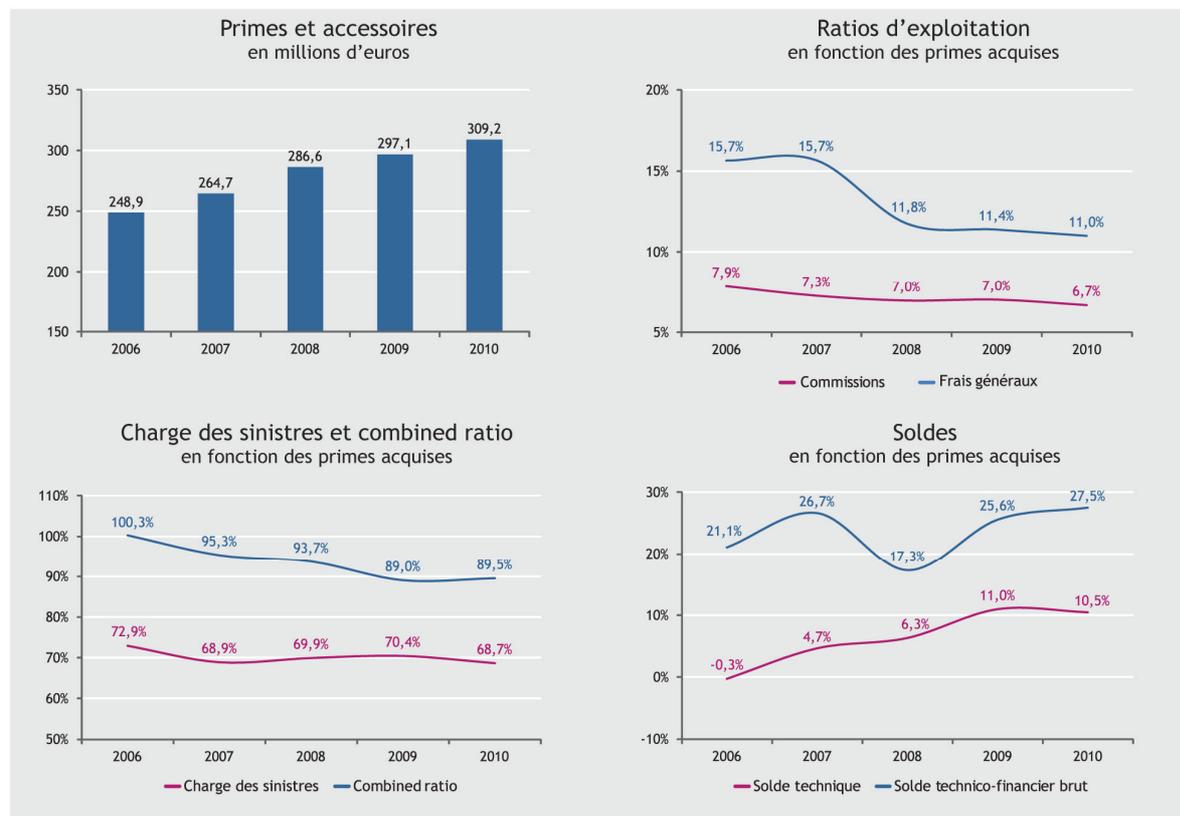
L'encaissement de l'assurance collective accidents est en recul de 0,4 % en 2010, alors qu'il a crû de près de 3 % en 2008 et 2009.

La modification de la composition de la branche Accidents (hors accidents du travail) n'est pas sans influence sur l'évolution des frais généraux et des commissions en fonction des primes acquises, étant donné que ces postes présentent des écarts pour les différentes assurances accidents.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2009	2010
Individuelle générale	22,8	20,4	32,5
Individuelle circulation	19,6	36,3	46,1
Collective	46,1	35,7	30,8
Autres	11,5	20,2	32,2

8.2. Soins de santé : la tendance positive se poursuit

Revenu garanti



La crise économique a ralenti la croissance en 2009 (+3,7 %) et en 2010 (+4,1 %). 65 % de cet encaissement concernent les contrats collectifs et 35 % les contrats individuels. L'augmentation de l'encaissement en 2010 est de 5,3 % pour les assurances collectives et de 2,0 % pour les assurances individuelles.

Assurance soins de santé



L'encaissement des assurances individuelles croît de 6,4 % en 2010 et celui des assurances collectives de 4,5 %. La croissance de cet encaissement résulte d'une part de la hausse des frais médicaux et de l'autre de la progression du nombre de contrats.

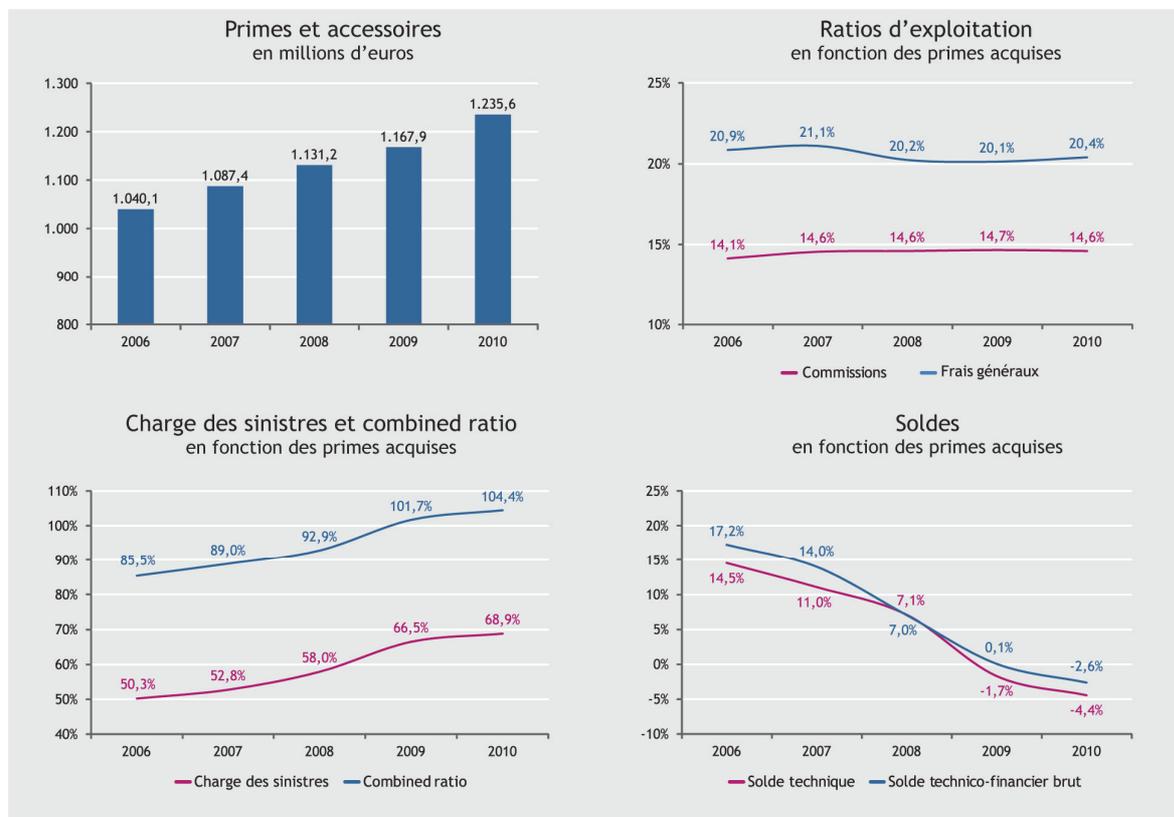
L'évolution des frais liés à une assurance soins de santé est mesurée depuis peu au moyen d'un indice spécifique.

Pour une hospitalisation en chambre individuelle, l'augmentation de l'indice médical s'élève à 6,9 % pour le premier trimestre 2010 par rapport au premier trimestre 2009. Cette augmentation n'est plus que de 1,9 % pour le quatrième trimestre 2010 par rapport au quatrième trimestre 2009. L'évolution moyenne sur les quatre trimestres de 2010 s'élève à 4,8 %.

Pour une hospitalisation en chambre double ou commune, cette évolution s'établit à -0,1 % pour le premier trimestre 2010 et à -6,5 % pour le quatrième trimestre 2010. L'évolution moyenne sur les quatre trimestres de 2010 s'établit à -2,7 %. Cette baisse s'explique en partie par la suppression des suppléments de chambre pour les chambres doubles à partir du 1^{er} janvier 2010.

Pour les chambres tant individuelles que communes, un meilleur remboursement des suppléments pour le matériel par les mutualités entraîne également une diminution des coûts de l'assurance soins de santé.

8.3. Corps de véhicules : résultat négatif



En « tourisme et affaires », la Police fédérale a enregistré 12.899 vols en 2010. Après 2006, année dans laquelle la Police fédérale a enregistré 18.375 vols en tourisme et affaires, ce nombre a diminué chaque année. En 2000, ce nombre tournait encore autour de 40.000. Le nombre enregistré de vols dans les véhicules s'élève à 76.594 en 2010. Au cours de ces 5 dernières années, il s'est établi entre 80.000 en 96.500.

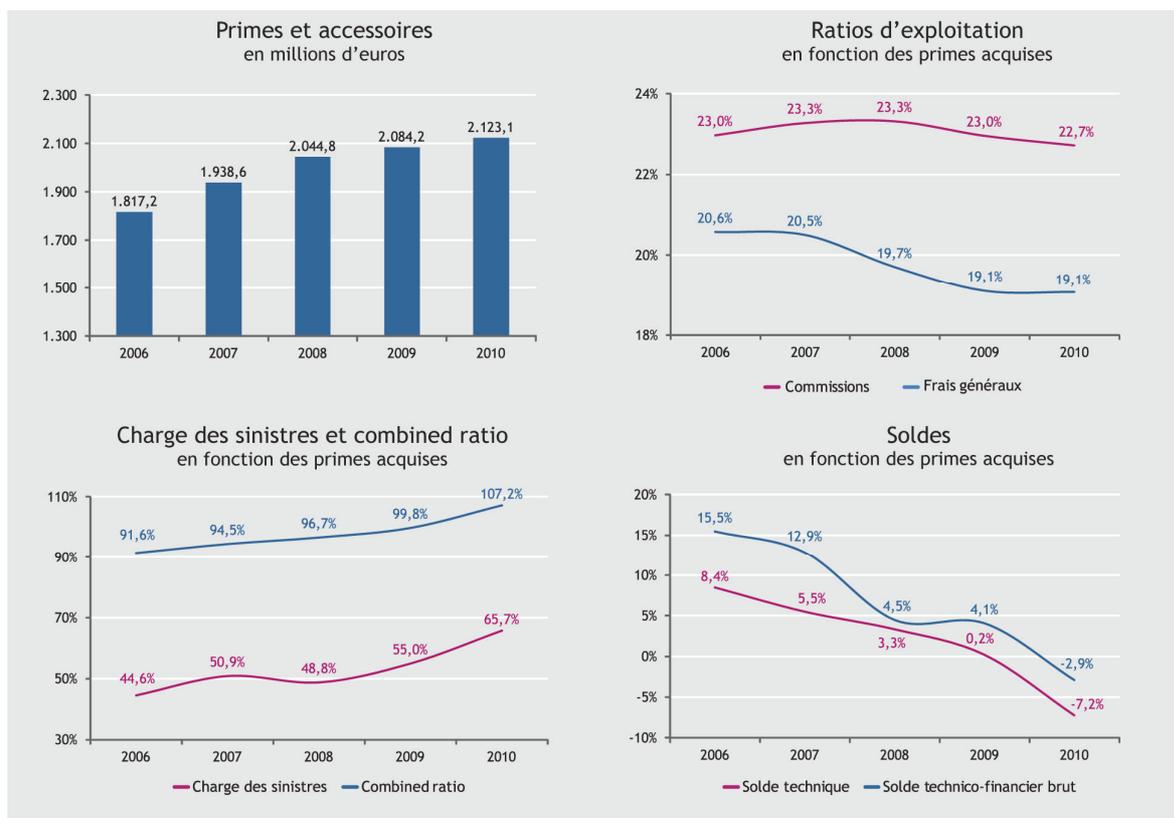
On observe un accroissement du nombre de couvertures omnium limitées et complètes. Le nombre de couvertures omnium complètes est en hausse, ce qui s'explique, d'une part, par le nombre d'immatriculations de véhicules neufs plus élevé en 2010 qu'en 2009 et, d'autre part, par le prolongement de la durée moyenne pendant laquelle un véhicule est assuré en omnium complète.

A partir de 2007 toutefois, la fréquence des sinistres est repartie légèrement à la hausse chaque année. En outre, les dégâts matériels moyens ont également présenté une hausse durant la période 2007-2010. Cette hausse est due en partie au fait que les contrats prévoient des franchises moins élevées et des franchises anglaises.

En revanche, le nombre de vols de véhicules a continué de baisser durant la période 2006-2010.

Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2010 (en %)		
		Dégâts matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	85,6	-26,1	52,5	-2,6
Deux-roues	0,3	46,4	53,5	56,2
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	7,4	-11,2	51,6	-1,4
Transport de choses MMA > 3,5 T	5,9	13,8	50,8	47,3

8.4. Incendie : le poids des tempêtes et inondations



L'encaissement de la catégorie Habitations croît de 1,6 % en 2010. La prime moyenne (hors taxes), définie comme l'encaissement divisé par le nombre de risques, augmente de 0,9 % et passe de 258 euros en 2009 à 260 euros en 2010. L'indice ABEX a baissé de 2,6 % durant la même période. L'augmentation de prime résulte des ajustements tarifaires introduits par certaines entreprises afin d'assurer la rentabilité future.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2009	2010
Risques simples			
Habitations	60,1	4,0	-3,5
Risques agricoles	2,5	-14,6	-23,8
Entreprises	10,2	-10,3	-2,4
Autres	5,7	25,4	10,7
Risques spéciaux			
Tout, sauf assurances techniques	15,3	12,6	-11,3
Assurances techniques	6,2	3,9	21,9

Sur le plan technique, la branche Incendie affiche une perte de 7,2 % des primes acquises.

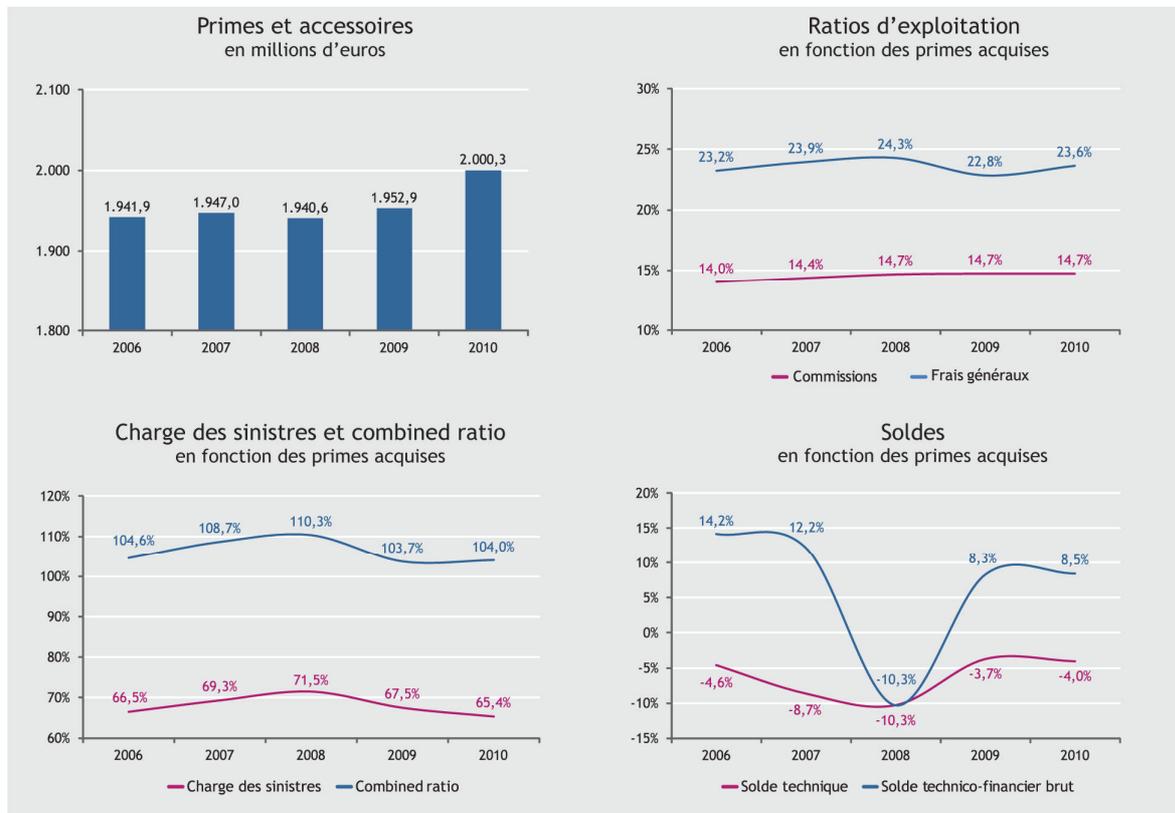
Les principales tempêtes de ces dernières années			
	Nombre de sinistres	Charge totale des sinistres	Coût moyen d'un sinistre
14 juillet 2010	45.800	141,7 millions d'euros	3.090 euros
28 février 2010	36.500	52,5 millions d'euros	1.440 euros
25/26 mai 2009	34.500	74,1 millions d'euros	2.150 euros
18/19 janvier 2007	155.500	213,1 millions d'euros	1.370 euros

Inondations 11-19 novembre 2010 (situation au 31/01/2011)			
	Nombre de sinistres	Charge totale des sinistres	Coût moyen d'un sinistre
Tempête	4.926	8,1 millions d'euros	1.643 euros
Dégâts des eaux	7.018	12,5 millions d'euros	1.775 euros
Inondations	9.279	75,5 millions d'euros	8.135 euros
Corps de véhicules	627	2,0 millions d'euros	3.246 euros
Total	21.850	98,1 millions d'euros	4.488 euros

Au 31 décembre 2010, 26.276 risques simples (contre 28.380 au 31 décembre 2009) étaient assurés aux conditions du Bureau de tarification à un taux de prime de 0,9 ‰.

En ce qui concerne les inondations du 11 au 19 novembre 2010, 348 sinistres causés par des inondations ont été déclarés au Bureau de tarification. Le coût global de ces sinistres est estimé à 3,8 millions d'euros (situation au 30 juin 2011), soit un coût moyen de 10.939 euros.

8.5. RC Auto : après quatre années de baisse, la prime moyenne augmente légèrement



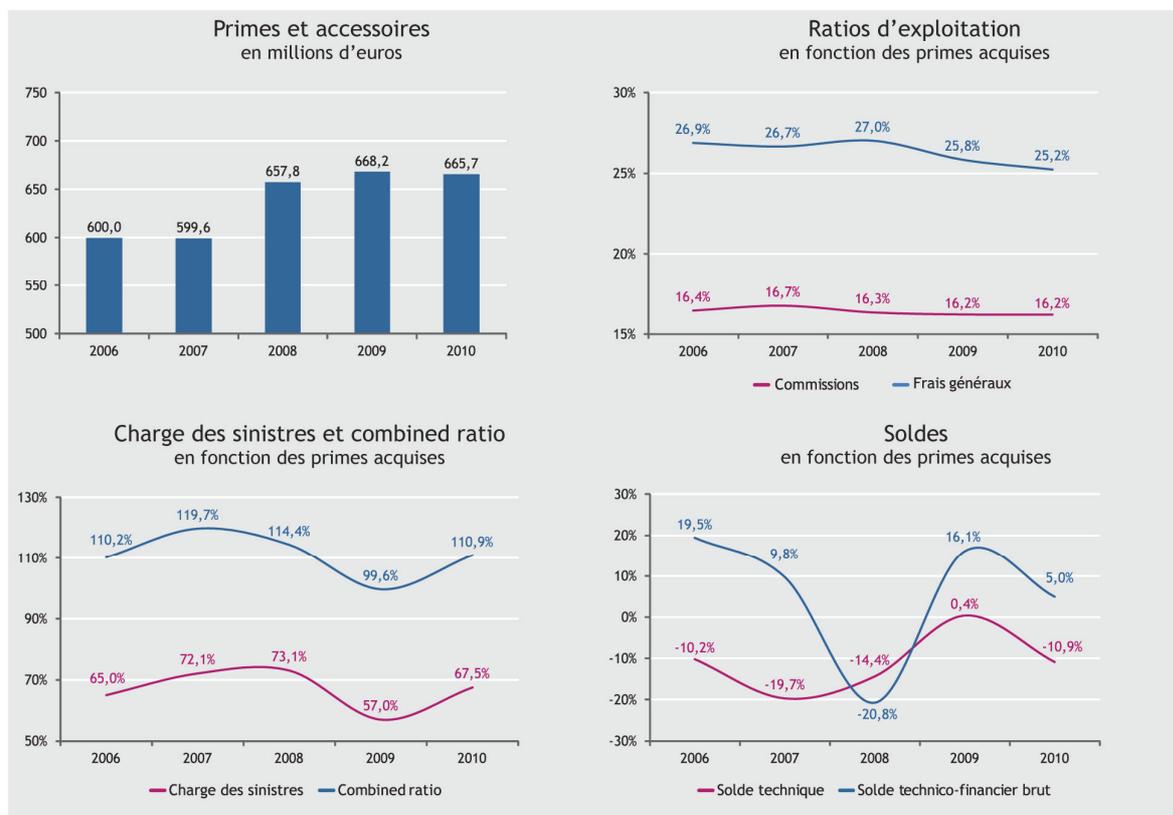
Le relèvement des tarifs au cours de la période 2000-2005 a permis de rétablir la rentabilité et de raviver la concurrence entre les entreprises. Durant la période 2005-2009, l'encaissement est demeuré quasiment stable alors que le parc automobile a connu une croissance de 7,0 %. De 2005 à 2009, l'encaissement par véhicule a diminué de 5,8 % pour s'établir à 297 euros en 2009.

En 2010, l'encaissement de la branche RC auto augmente de 2,4 %. Pour la première fois depuis ces cinq dernières années, l'encaissement par véhicule progresse légèrement. Les premières tendances pour 2011 indiquent également une légère hausse de l'encaissement moyen par véhicule.

Grâce à l'attention accrue portée à la sécurité routière, la fréquence des sinistres pour la RC automobile a diminué au cours de la période 2000-2003. En 2004 et 2005, elle était à nouveau en légère hausse. En 2006, la fréquence des sinistres est tombée à 6,86 %, soit un niveau comparable à celui de 2004. Toutefois, de 2007 à 2010, elle augmente à nouveau légèrement chaque année pour passer de 7,01 % en 2007 à 7,24 % en 2010.

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2009	2010
Tourisme et affaires	76,8	5,4	6,7
Deux-roues	3,7	43,0	24,9
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	10,0	12,2	14,8
Transport de choses MMA > 3,5 T	8,4	10,9	14,2

8.6. RC Générale : résultats variables



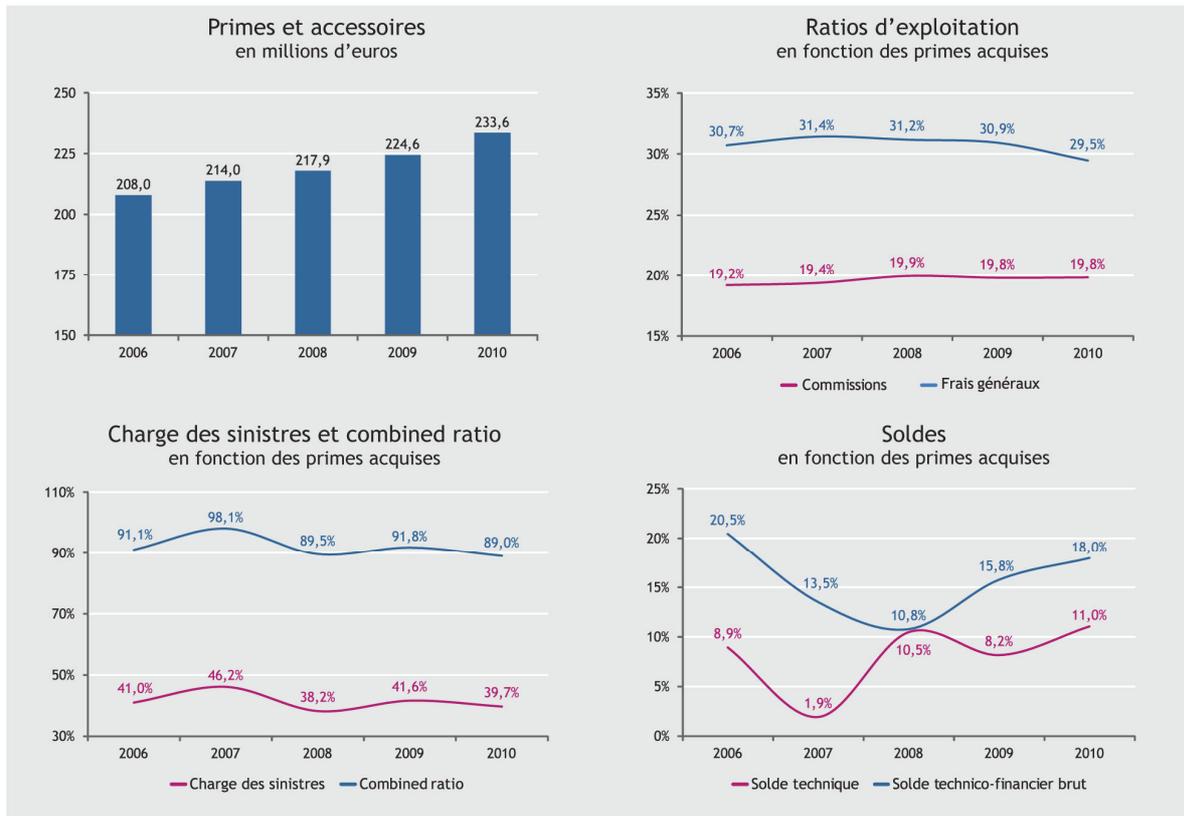
En raison de la crise économique, l'encaissement de la « RC exploitation et après livraison » enregistre une nouvelle baisse de 2,0 % en 2010. En « RC professionnelle », l'encaissement diminue de 4,0 % en 2010. En revanche, les encaissements de la « RC vie privée », de la « RC lieux publics » et des « autres RC » augmentent respectivement de 3,0 %, 1,5 % et 7,5 %.

En « RC familiale », l'encaissement croît de 5,3 % en 2010. Cette évolution s'explique par un léger fléchissement d'environ 1 % du nombre de contrats, d'une part, et par une augmentation de la prime moyenne de 7 %, de l'autre. Le nombre de contrats est estimé à près de 4,1 millions en 2010 : quelque 90 % des ménages disposent d'une police RC familiale. La prime moyenne (hors taxes) s'élève à 41,7 euros.

Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises (en %)	
		2009	2010
RC vie privée	24,9	23,4	13,6
RC exploitation et après livraison	45,7	17,4	-6,5
RC professionnelle	19,2	28,3	38,0
RC lieux publics	1,4	52,2	55,5
Autres RC	8,8	-61,4	-49,4

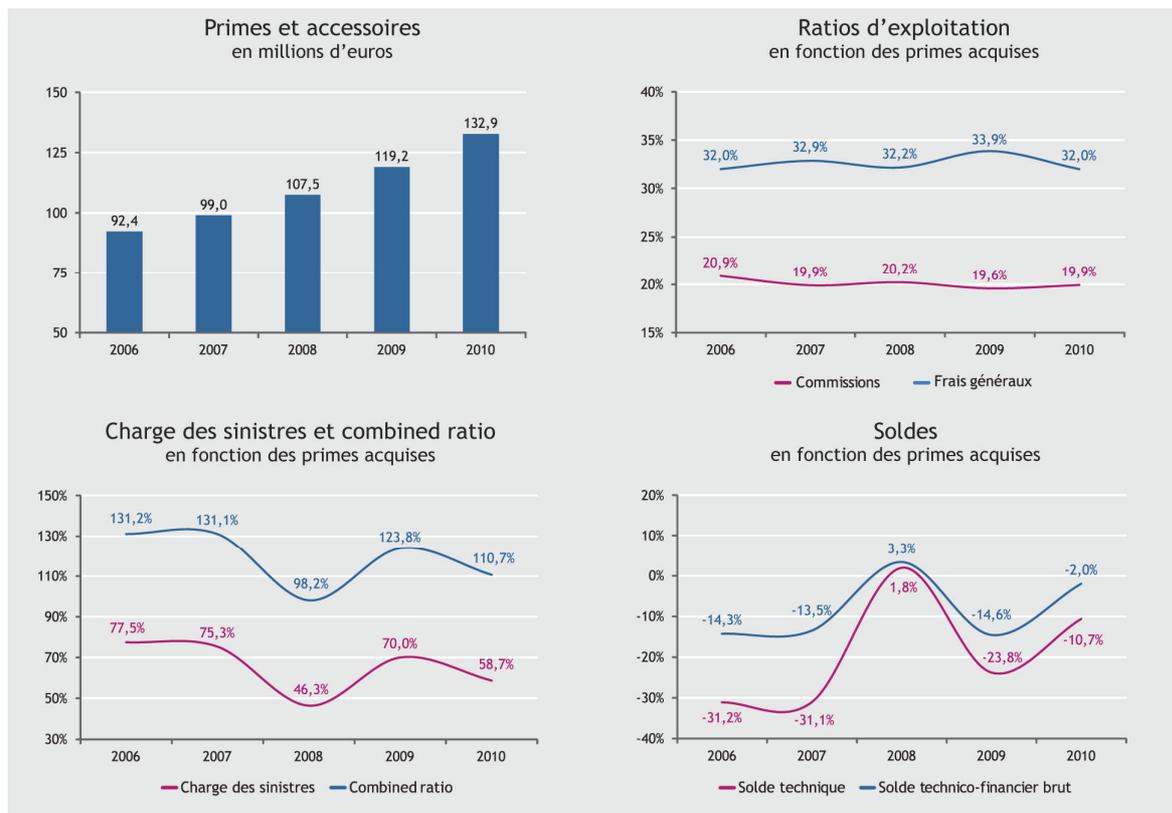
8.7. Protection juridique : des résultats négatifs pour la Protection juridique autre que véhicules

Protection juridique auto



L'encaissement de la Protection juridique véhicules progresse de 4,0 % en 2010 pour s'établir à 233,6 millions d'euros. La prime moyenne (hors taxes) s'élève à 38,6 euros en 2010 contre 37,1 euros en 2009. La croissance de l'encaissement découle d'une augmentation des primes et de la souscription de nouveaux contrats.

Protection juridique autre



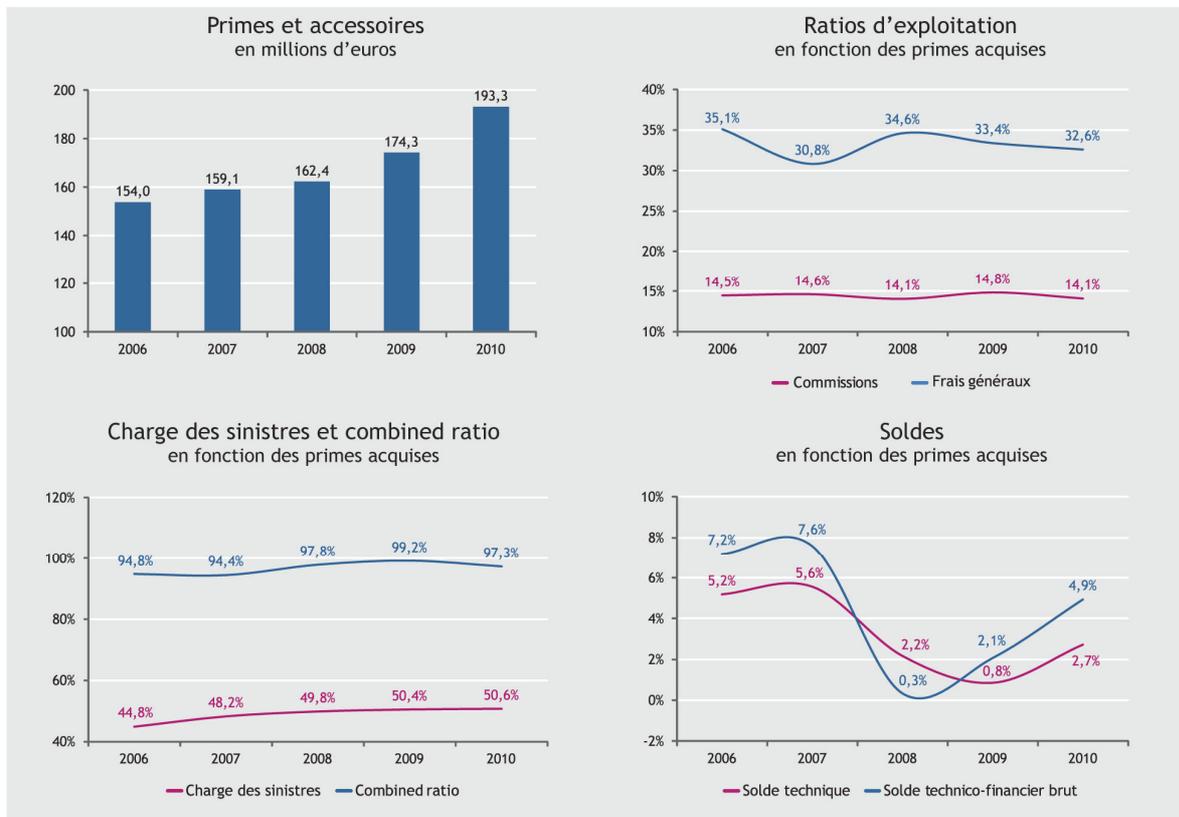
Quelque 76 % de cet encaissement concernent l'assurance protection juridique vie privée. Les 24 % restants ont trait à la protection juridique des entreprises.

Le nombre de contrats pour la protection juridique vie privée augmente en 2010 de 1,7 %, alors que la prime moyenne progresse de 11,8 % pour s'élever à 17,5 euros.

Pour la protection juridique des entreprises, le nombre de contrats en 2010 croît de près de 4,4 % et la prime moyenne de 7,5 % pour s'établir à 44,8 euros.

Tant pour la protection juridique vie privée que pour celle des entreprises, le niveau de la prime moyenne dépend de la couverture spécifique prévue dans le contrat et peut donc fortement varier.

8.8. Assistance : services élargis



Le développement de services offrant aide et conseils aux assurés, qu'ils soient en voyage ou chez eux, explique en partie la hausse de l'encaissement observée durant ces deux années dans cette branche. En ce qui concerne les services à domicile, on notera plus particulièrement l'assistance aux personnes malades et handicapées ainsi que l'assistance technique en cas de problèmes survenant, par exemple, à l'installation de chauffage, à l'installation électrique ou aux conduites d'eau.

Par ailleurs, les assurances voyages prévoyant une couverture sur base annuelle connaissent un succès croissant.

Le nuage de cendres consécutif à l'éruption volcanique en Islande et les émeutes en Thaïlande ont généré une pression de la part des tour-opérateurs et des clients sur les assureurs pour qu'ils prennent en charge les risques d'une prolongation involontaire de séjour ainsi que d'un changement de destination ou d'un rapatriement en cas de catastrophes naturelles ou dans d'autres cas de force majeure. De telles garanties étaient quasi inexistantes en Belgique par le passé, mais suscitent une demande aujourd'hui.